

REVUE  
DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME I

(TOME XLI DE LA COLLECTION)

6<sup>e</sup> Livraison. — Juin 1877.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877

## TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. GALERIE DES POÈTES BRETONS. — OLIVIER MERAULT, CHANOINE DE RENNES (1600), par M. <i>S. Ropartz</i> .....	417
II. COUP D'ŒIL SUR L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, par M. <i>Jules de la Gournerie</i> , de l'Institut.....	433
III. ARMAND DE RICHELIEU, ÉVÊQUE DE LUÇON (fin), par M. <i>l'abbé du Tressay</i> .....	447
IV. LOUISE AMAURY, nouvelle, par M. <i>Jules d'Herbauges</i> .....	461
V. MONSIEUR FOURNIER, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	469
VI. LOUIS DE LA TRÉMOILLE ET LA GUERRE DE BRETAGNE EN 1488. — ÉCLAIRCISSEMENTS TOPOGRAPHIQUES, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	475
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Histoire des anages</i> , de M. <i>A. Jeanniard du Dot</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	481
VIII. CHRONIQUE, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	486
IX. M <sup>re</sup> LABORDE, ÉVÊQUE NOMMÉ DE BLOIS.....	489
X. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.....	492

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, franc de port, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

## GALERIE DES POÈTES BRETONS

### OLIVIER MERAULT

CHANOINE DE RENNES (1600)

J'ai toujours eu un vif attrait pour les livres rarissimes, et surtout pour les auteurs oubliés ; c'est, sans doute, l'appréhension d'être personnellement un jour dans le même cas, qui m'inspire, au fond, cette sympathie ; mais il y a peut-être, et surtout, je le crois, le désir très-naturel, et très-légitime, à tout prendre, pour un archéologue, de ne pas fouler les sentiers battus, et de faire l'école buissonnière. Je n'ai certes pas la prétention que toutes les trouvailles soient des trésors : je donne les miennes, hommes ou livres, pour ce qu'ils valent, et comme présentant toujours cet intérêt de compléter une série.

C'est à ce titre que j'écris ces quelques pages sur un volume de vers imprimé à Rennes en 1600, et qui a pour auteur Messire Olivier Merault, prêtre recteur de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre de Rennes et licencié ès droits.

Je dois ce volume à la bienveillante affection d'un des chanoines de la métropole, bien connu par son amour intelligent des livres, M. Houet. Je ne connais pas d'autre exemplaire des poèmes d'Olivier Merault que celui que j'ai sous les yeux. Il compte dans la première partie 80 feuillets, c'est-à-dire 160 pages, et dans la seconde, 48 feuillets, ou 96 pages, petit in-4<sup>o</sup> carré. Les premiers feuillets sont for-

tement rongés des rats. C'est dans la seconde partie que l'on trouve la marque de l'imprimeur, ou peut-être plutôt un simple fleuron qui représente une tête de bouc, et le nom entier dudit imprimeur : *A Rennes par Michel Logeroys imprimeur du roi 1600.*

D. Plaine, dans son intéressant travail sur *l'imprimerie en Bretagne (Revue de Bretagne et Vendée, tome xxxviii, page 254)*, écrit ce qui suit : « Enfin les troubles politiques qui signalèrent la fin de ce siècle paraissent avoir occasionné la fondation d'une quatrième ou cinquième imprimerie à Rennes. Cette dernière avait à sa tête le Poitevin Michel Logerois, et se proposa, croit-on, pour principal objectif la mission assez peu louable de combattre par tous les moyens, bons ou mauvais, la sainte Ligue et par conséquent indirectement le catholicisme lui-même. »

Je n'ai pas rencontré de pamphlet antiligueur sorti des presses de Logeroys. Je sais seulement, par les comptes des miseurs de 1589, qu'il était imprimeur de la communauté de ville, aussi catholique que royaliste ; et ce n'est pas le livre catholique et royaliste d'Olivier Merault qui peut lui être reproché au point de vue de l'orthodoxie. La famille Merault tenait un rang important dans la bourgeoisie rennaise. Jean Merault La Barre, qui devait être de cette famille, fut nommé membre de la communauté de ville, après la journée des Barricades, mars 1589, ce qui prouve au moins qu'il n'avait pas donné de preuves d'hostilité personnelle à la Ligue ; c'est probablement le même Jean Merault, qui était receveur du chapitre au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais quand les royalistes prirent le dessus, c'est un Julien Merault, très-certainement de la famille, et peut-être frère du chanoine, qui fut député, avec un autre des bourgeois, vers le roi, pour lui dire comment Rennes s'était remise sous l'obéissance royale et s'était débarrassée des officiers imposés par Mercœur<sup>4</sup> ; ce qui prouve que Julien Merault était royaliste reconnu.

Il en était de même du chanoine, bien que l'influence de l'évêque Aymar Hennequin eût entraîné beaucoup de membres du haut clergé

<sup>4</sup> Voyez mon travail intitulé *La Journée des Barricades et la Ligue à Rennes.*

dans la Ligue, au moins à ses débuts<sup>1</sup>. Je ne sais pas, du reste, si Olivier Merault était déjà chanoine de Saint-Pierre en 1589. Les registres capitulaires, conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine présentent une lacune de 1565 à 1635. La première mention qu'ait rencontrée d'Olivier Merault M. l'abbé Guillotin de Corson, et dont il a bien voulu me faire part, est dans les procès-verbaux des Etats royalistes de 1595, où il assiste en qualité de chanoine. Je le trouve de 1602 à 1606 dans les comptes de Jean Merault, receveur du chapitre. Il en disparaît à partir de 1606, date probable de sa mort.

J'ignore également à quelle date il devint recteur de Saint-Martin, qu'on appelait alors *Saint-Martin des Vignes*. C'était une paroisse dont le souvenir seul n'est conservé désormais que par le nom de la rue et du pont Saint-Martin, dans les faubourgs nord-ouest de la ville. On a, à la mairie de Rennes, les registres baptistaires de cette ancienne église, depuis juin 1572 ; mais tous les baptêmes, sans exception, sauf deux ou trois pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, sont faits et signés par le vicaire ou subcuré, qui était en 1572 L. Jehan du Duit, et de 1574 jusqu'à 1612 Mathurin Senas. Aucun n'est signé du recteur avant 1615, date de l'entrée en fonctions de André Lyot, qui eut pour successeur un bénédictin de Saint-Melaine, frère Joseph de la Marqueraye. Rien ne me permet donc de préciser l'époque où Olivier Merault fut investi de ce bénéfice, auquel il préférera sans doute son canonicat à la cathédrale, et qu'il fréquentait rarement. La nomination d'André Lyot en 1615 laisse place à un successeur immédiat de notre chanoine, et dont j'ignore le nom.

Nous savons enfin par le titre de notre livre que son auteur était licencié ès droits.

C'est tout ce que j'ai pu recueillir. Je veux relever encore cependant cette phrase de la préface des *Cantiques* ; après avoir critiqué d'une manière générale les noëls et cantiques de son temps, « qui ne ressentent ny leur théologie, ny leur poésie, et n'ont en soi ny

<sup>1</sup> Aymar Hennequin était un lettré ; il a publié en 1608 une traduction des *Confessions* de saint Augustin, et, à une date que je ne puis préciser, une traduction des *Lettres* de saint Jérôme.

rime, ny raison », il ajoute : « Je confesse que je ne suis grand théologien, quoyque ce soit ma profession, ny grand poète, m'estant fort peu arrêté à la poésie, icelle ne nourrissant guère bien son sectaire. » La seconde partie de cette confession est malheureusement trop justifiée par le livre, et principalement par les cantiques, dans lesquels le bon chanoine, aux prises avec les petits vers, montre une complète inexpérience et s'accroche à tous les buissons. Je ne parle pas des fautes contre notre prosodie moderne, les hiatus, les rimes insuffisantes ; elles étaient communes en ce temps, et avant que

*Malherbe vint.*

Je n'ai pas encore donné le titre du livre : *Poème et bref discours de l'honneur où l'homme estoit colloqué en l'estat de sa creation. De la cheute d'iceluy par son péché de désobéissance et des misères en provenües. Plus de son rétablissement par Jésus-Christ nostre Sauveur. — Avec quelques cantiques spirituels composés en l'honneur de sa Sainte venue en ce monde.*

Ce *bref discours* contient près de trois mille vers hexamètres, dont le sujet explique le ton général : je ferai connaître par quelques citations les rares passages où intervient, à la dérobée, la muse ; je m'arrête un instant, en vrai bibliographe, aux liminaires.

Le livre est dédié à *Révérénd Père en Dieu messire Charles de Bourg-Neuf, évesque de Nantes*. Tout le monde sait l'importance que la famille de Bourgneuf de Cucé, qui fournit au Parlement plusieurs premiers présidents, avait à Rennes. Charles de Bourgneuf n'avait pas diminué le lustre de son nom et se montra, sur les sièges de Saint-Malo et de Nantes, un des premiers évêques de son temps, et par l'intelligence et par la vertu. Les louanges usuelles des dédicaces n'ont rien ici d'exagéré : « Or, Monseigneur, après avoir par la présente adverty le peuple d'avoir mémoire de ceste désirable venüe du Fils de Dieu et de le louer pour les biens vrais et certains qu'il a apportés avec luy, j'ai pris la hardiesse de vous offrir ce petit présent, afin que le lecteur soit encore davantage émeu, stimulé et aiguillonné à practiquer et observer le contenu en iceluy. Ayant pensé en moi-mesme que plusieurs venans à jeter leur veue

sur vous comme sur une idéale très-parfaite et accomplie de vertu, sainteté et religion, seroient portés d'autant plus à faire ce qui est de leur devoir envers Dieu... Aussi, j'ai considéré que vous, estant évesque très-illustre, resplendissant par vos vertus héroïques entre tous ceux qui sont ornez de ceste incomparable dignité, comme Lucifer estoille du jour entre toutes les autres, et comme la montagne apparoissant pour tous, en noblesse, en dignité, en foy, en charité, en bonté, en discipline, en science, en piété, et en maintes autres belles vertuz ; j'ai, dis-je, pris garde que vous estant tel, tout le peuple prendroit instruction. » Dans le bas de la page, plus qu'à moitié rongée, il est parlé de la « noblesse de la maison de Cucé, l'une des plus illustres de ce pays de Bretagne », puis le poète revient à sa dédicace : « Je vous prie de le prendre et recevoir en gré. Je confesse qu'il n'approche aucunement de ce que vous méritez ; mais je dirai avec S. Jean Bouche-d'Or, que combien que nos facultez soient petites et de peu de prix, toutefois nous offrons ce que nous pouvons. Que si vous regardez, non à la petitesse du don et à son vil prix, mais seulement à la bonne volonté de celuy qui le présente, ceste votre humanité, voire générosité, méritera grande louange... Que s'il vous plaist recevoir bénignement ce petit fruit de mes labeurs, selon votre naturelle bonté et tant accoustumée, selon ceste candeur de mœurs, et ce bening et affable naturel vostre, et l'autoriser de vostre faveur, je m'asseure qu'il en sera mieux receu du commun, trouvé plus savoureux et moins subject aux morsures des calomniateurs, ennemis de paix et de repos, et le bon chrétien en recevra plus d'édification. De peur de vous estre ennuyeux, ici je feray fin, priant Dieu, Monseigneur, qu'il luy plaise vous avoir tousjours en Sa Sainte garde, continuer et augmenter en vous ses divines grâces et faveurs, vous donner une bonne sancté et prospérité les ans de vostre vie pour le bien et profict de l'Église... et de tous ceux qui sont en vostre troupeau et bergerie. — Vostre très-humble, obéissant et affectionné serviteur, OLIVIER MERAULT. »

Si je me suis un peu attardé en cette citation, c'est qu'elle prouve que notre chanoine maniait la prose en habile homme, et qu'il n'é-

taut pas trop indigne contemporain de d'Argentré et de Dufail. Il était aussi habile humaniste, et la dédicace française est suivie d'une épître en vers latins adressée au même prélat, fort bien tournée et signée de l'anagramme latine d'Olivier Merault lui-même : *Virtus oliva mera*. C'était la mode du temps, qui usait beaucoup du grec, et appelait élégamment l'anagramme *Onomastrophe*. Un poète contemporain signant lui-même d'une anagramme que je n'ai pas l'esprit de deviner : *Priou vion*, consacrait en ces deux vers l'onomas-trophe d'Olivier Merault :

Palladi sacrata est signum virtutis oliva.  
Sic tibi nomen inest *Virtus oliva mera*.

Un autre poète français, dont les rats n'ont pas respecté la signature, célébra à son tour l'anagramme française en ce sonnet, qui n'est pas sans défaut, mais qui en vaut beaucoup d'autres :

La lumière du Verbe, auteur du firmament,  
Avant que d'avoir pris une humaine nature,  
Luisoit comme en ténèbre en ceste terre obscure,  
N'estant veüe de tous dès son advenement.

Mais or ceste clarté reluit plus vivement  
Par les doctes écrits de ceux qui ont eu cure  
De chanter du Sauveur l'incarnation pure,  
Voulant d'âme et renom vivre éternellement.

Entre autres un Merault, d'un saint enthousiasme  
Composant ses beaux vers, fait que la sainte flamme  
Du Verbe paternel apertement nous luit.

C'est pourquoy l'Eternel, qui à chacun ordonne  
Un nom mystique et propre, a voulu qu'on lui donne  
Un nom au quel on trouve : *Or, la lumière vit*.

Chacune des pièces de notre recueil est contresignée de cette anagramme française, que l'auteur et ses contemporains trouvaient sans doute merveilleuse.

Je termine ces citations par un quatrain adressé à Messire O. Merault sur le sujet de son livre :

Divin harpeur, quand tes lyres accordes  
Pour resonner le los du Souverain,

Premièrement tu fredonnes les cordes,  
Mais le fredon en vollera bien loin.

Cela est signé J. CH. CH. DE R.

Il faut très-certainement lire : *Jan Chauvel, chanoine de Rennes*. Ce Jean Chauvel, qui fut toujours membre de la communauté de ville, à l'époque de la Ligue, était le compatriote, le contemporain, le collègue, et sans doute l'ami, d'Olivier Merault.

Après les dédicaces vient un court *avertissement*, où l'auteur déclare très-sagement qu'il n'a pas voulu, suivant l'usage trop général de la Renaissance, mêler le profane au sacré et la fable aux vérités saintes.

Puis le poème commence ; le titre donne une suffisante analyse des trois parties, ou des trois chants, dont il se compose. J'ai promis quelques citations. Voici le début :

Comme un puissant monarque, après avoir borné  
Les fins de son empire, et fait qu'il soit orné  
De divers habitans, en sa province ordonne  
Quelqu'un son lieutenant, auquel pouvoir il donne :  
Ainsi quand le Très-Haut eut, presque en un moment,  
Fait et borné les cieus et tout le firmament,  
Les haults feux estoillés, l'air, et la terre, et l'onde ;  
Et ce qui est de fresle en ce fragile monde :  
Et quand l'air, et la terre, et l'eau furent remplis  
D'oiseaux, bestes, poissons, d'herbes, d'arbres, de fruits,  
Alors le Tout-puissant à l'homme donna l'estre,  
Et de tous animaux le fist seigneur et maistre.

Quand notre chanoine doit aborder les définitions théologiques et philosophiques, son vers, lourd toujours, devient souvent obscur. Il déclare, dans l'*erratum*, que la ponctuation de Michel Logeroys est peu soignée : « Au reste vous trouverez quelquefois deux points ou un point, où il ne faut qu'une virgule ; prudent lecteur, je vous prie de suppléer à ce défaut et le corriger. » Malgré toutes les corrections, il y a bien des passages où la lumière ne se fera guère. Ce qui vaut mieux, ce sont les comparaisons et les prières. Ainsi, parlant de la soumission du corps à l'esprit, dans le paradis terrestre, il dit :

Le corps à son esprit ne se monstroït retif,  
 Et de ce corps jamais l'esprit n'estoit captif,  
 Chacun se contentoit de son droit et partage ;  
 L'un commendoit, et l'autre accorderoit faire hommage :  
 Comme on void qu'au prier de quelque saint couvent  
 Le bon moyne obéit d'un cœur prompt et fervent ;  
 Que le vray escolier est attentif au maistre,  
 L'escoute pour savoir, pour apprendre et cognoistre ;  
 Et que l'humble servante entend ce que luy dist  
 Sa maistresse, et le fait sans aucun contredit.

Dans le second chant, et parlant de la faute originelle, il démontre que l'ordre de Dieu n'est pas la cause directe de la coulpe, par cette comparaison assez originale et allant droit aux calvinistes :

Si l'expert médecin prescrit à son malade  
 De ne boire de vin, de n'user de salade,  
 De concombre et melon, et d'autre tel manger,  
 De peur qu'il ne se mette en extrême danger ;  
 Et que le patient, mesprisant l'ordonnance  
 Et sa santé, n'ait soing que de remplir sa pance,  
 Que de suyvre indiscret son effréné désir,  
 De ces mets défendus usant à son plaisir :  
 Le médecin n'est pas cause de son désastre.  
 Quand la mort tôt après le vient joindre et abbatre,  
 Luy mesme en est la cause et sujet principal.

Dans le troisième chant, enfin, le plus mouvementé, je relève encore ce passage :

Comme on void qu'au printemps et joyeux renouveau,  
 Vient reluire sur nous un soleil clair et beau,  
 La terre rajeunir, de fleurs estre couverte,  
 Les oiseaux gazouiller sur la ramée verte,  
 Les arbres en ce temps de feuilles se vestir  
 Et maint autre sujet qui cause grand plaisir :  
 De même quand le Christ, vrai soleil de justice,  
 Pour l'homme est descendu en ceste basse lice,  
 Tout a esté remis.

Et cet autre :

Quand quelque grand seigneur pour sauver des captifs  
 Jugez à mort, arrive en estrange pays.

Qui scauroit exprimer l'aise et joie indicible  
 De tous ces prisonniers, et comme à leur possible  
 Ils carressent celui qui payant leur rançon  
 Les tire, bienveillant, de misère et prison ?  
 Quant à nostre grand Roy, il a faict davantage ;  
 Car, outre nous avoir délivrés de servage,  
 Mesme il a bien daigné en la prison entrer  
 Et la pâtir pour nous, pour nous mieux délivrer.

La sainte Vierge a heureusement inspiré le poète breton :

Adonc l'homme peut bien dire heureux son erreur,  
 Ayant pour ce receu tant de bien et d'honneur !  
 Pour oster le péché de la première femme,  
 Et pour nous repurger de l'ancien diffame,  
 Il esleut une mère excédant en vertuz  
 Tous ceux qui ont esté d'humanité vestuz,  
 Le Sauveur excepté. C'est la vierge Marie,  
 Qui a porté en soy le doux fruit de la vie,  
 Le céleste Soleil. Par l'œuvre de l'Esprit  
 Du pur sang virginal le corps de ce saint fils  
 Fust basti et formé : il prit d'elle naissance  
 Sans qu'elle eust, l'enfantant, ni douleur, ni souffrance.  
 Mère elle fust du Christ, pure, sans lésion  
 De sa virginité. On void que le rayon  
 Du soleil reluisant parmy la vitre passe ;  
 Le mesme toutefois ce clair vairre ne casse :  
 Ainsi ce beau soleil print incarnation  
 En ceste vierge mère, et sans corruption.  
 Le buisson flamboyant a esté la figure  
 De cecy, qui, ardent, ne perdit sa verdure.  
 Eschelle elle est, par où cy bas Dieu est venu,  
 Par où l'homme mortel est au ciel parvenu :  
 Fenestre, par où Dieu, exauçant sa prière,  
 A transmis en ce val le Christ, vraye lumière :  
 Tour forte de David, d'elle mille boucliers  
 Dépendent pour sauver les contrits à milliers :  
 Aux pauvres languissants, vertu médicinale  
 Qui leur est, la prenant, salubre et cordiale !  
 On tient que les Romains à leur commencement  
 Sans femmes se voyant, prièrent finement  
 Les Sabins, leurs voisins, de descendre en leur ville,  
 Pour faire par beaux jeux alliance civile,

Mais y venez, estans au milieu de ces jeux,  
 Lors les Romains armés s'eslevèrent sur eux,  
 Et ravirent, hardis, d'entre leurs mains leurs dames,  
 Puis, les Sabins chassés, les prirent pour leurs femmes,  
 Des quelles par après ils eurent des enfans  
 Qui furent sur maint peuple en armes triomphans.  
 Or, les Sabins, ayant receu si grand'injure,  
 Entreprirent contre eux une guerre fort dure.  
 Mais comme tous les deux prêts à s'entregorger  
 Se vindrent animez en bataille ranger,  
 Voici lors arriver au milieu des armées,  
 Les filles des Sabins des deux partis aimées,  
 Qui tenant en leurs bras leurs tendrelets enfans,  
 Fondues comme en pleurs, avec gemissemens,  
 Tournées vers leur peuple, eurent un tel langage :  
 — O Sabins, appeaisez un peu votre courage,  
 Car si or vous venez à tuer les Romains  
 En lavant de leur sang vos homicides mains,  
 Vos gendres vous tuez, hommes de nous, vos filles,  
 De vos neveux parents, par combats inutiles.  
 Puis, tournant leur regard devers les fiers Romains,  
 Dirent : — Nous vous prions, ne soyez inhumains  
 Encontre les Sabins, car si vous les defaictes,  
 Vous ferez indiscrets, de très griéfvés pertes;  
 Lors vous mettez à mort de voz propres enfans  
 Les grands pères, qui sont de voz femmes parents.  
 Cecy eust tant de lieu, fut de telle énergie  
 Que ceste troupe fust par ces raisons régée,  
 Et ces peuples icy de mortels ennemis,  
 Devendrent, s'embrassans, tres fidèles amis.  
 — Il y avoit aussi jadis cruelle guerre  
 Entre le Tout-Puissant et l'homme sur la terre.  
 Les hommes par péché faisoient la guerre à Dieu,  
 Et Dieu sévèrement les traittoit en ce lieu,  
 Les poursuivait de près, et d'eux prenoit vengeance.  
 Ce que voyant, Marie avec son Fils s'avance,  
 Et se met entre Dieu et les hommes mauvais,  
 Désirant moyenner entre les deux la paix :  
 — O Souverain, dit-elle, adoucissez votre ire  
 Encontre les humains; faictes plutôt reluire  
 Votre douceur sur eux. Si sur eux vous ruez,  
 Mes parents, et ceux là de votre Fils tuez,

Qui luy sont temporels. Donc, que votre clémence,  
 Père Eternel, succède à votre ire et vengeance !  
 — Puis, aux hommes parlant : Misérables pécheurs,  
 Chassez, chassez de vous la fierté de vos cœurs,  
 Plus outre ne passez, mettez bas toutes armes,  
 Je dis votre péché, cause de tant d'alarmes :  
 Au lieu, prenez vertus, vous serez bien vouluz  
 Cognoissant Dieu pour père, et ne l'offensant plus.  
 — Ces raisons de la Vierge ont si grande efficace,  
 Que la paix intervient, et tout discord s'efface,  
 Que Dieu en prenant garde à elle par son Fils,  
 De l'homme ayant pitié lui a le tout remis.

J'ai cité ce long fragment qui donne une idée de la manière de l'auteur, et qui n'est pas dépourvu de chaleur et de mouvement, bien que la forme soit de nature à mériter des *pensums* à un moderne écolier de rhétorique, si l'on fait encore des vers en rhétorique, et si même, désormais, il y a une rhétorique.

Un peu plus loin, notre chanoine affirme le dogme de l'Immaculée-Conception, qui, je le crois, n'avait pas un adversaire catholique, à cette date, en Bretagne.

Les cantiques forment un recueil avec pagination séparée, sous ce titre particulier : *Hymnes catholiques composez en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Il est à noter que ce titre a été reproduit par un autre poète breton contemporain, M. Turquety, qui, bien que bibliophile extrêmement distingué, n'a pas, j'en suis convaincu, emprunté le titre d'*Hymnes catholiques* au chanoine Merault.

Les cantiques sont au nombre de vingt-cinq : le plus grand nombre est appliqué à des airs profanes contemporains; quelques autres portent pour indication : *sur un air nouveau*. J'ai déjà dit, je crois, que tous ces cantiques sont absolument nuls, sous le rapport du mérite littéraire. Ils ne valent pas à beaucoup près, à ce point de vue, les vieux noëls que l'auteur avait la prétention de remplacer. Mais quelques-uns ont une sorte d'intérêt historique en marquant les sentiments des catholiques royalistes bretons à la fin des guerres de la Ligue. Je citerai quelques strophes de ces derniers; elles suffiront pour faire connaître la manière de l'auteur.

Longtemps, par ne scay quel malheur,  
A esté perdu l'honneur  
De la France;  
Notre offence  
Ayant bien fort irrité  
Contre nous la divinité.

Longtemps de Mars la cruauté  
A banny fidélité  
De nos portes;  
Ses cohortes  
Ayant perverti le cœur  
Mesme du simple laboureur.

Or il est temps à ceste fois  
Que le désolé François  
Prenne haleine  
De la peine  
Que lui a fait en maint lieu  
Le soldat qui ne craint point Dieu.

Maintenant qu'il prenne cœur,  
Joyeux d'ouir le grand heur  
Que son ame  
Tant réclame  
D'une suppliante voix  
A tout moment au Roy des roys.

S'il garde les divins arrets  
Et les mystiques decrets  
De l'Eglise;  
Je l'advise  
Que tant qu'aimer Dieu voudra  
Avec Noël la paix viendra, etc.

Je cite encore avec son titre l'*Hymne composée à l'heureuse venue de nostre Roy en Bretagne, plein d'esjouissance*. Henri IV fut à Rennes du 9 au 13 mai 1598; cela donne une date précise à notre cantique, qui fut peut-être chanté durant le séjour du Roi. Si le poète n'avait pas lui-même inscrit ce titre, on aurait peut-être eu quelque hésitation à appliquer au Béarnais ce qui, dans le sens littéral, s'applique à Dieu lui-même.

Que j'ay grande joye en mon cœur  
Pour le bonheur  
Desiré mille et mille fois  
De la venue  
A tous cogneue  
Du Roy des roys !

Naguère estoient de toutes parts  
Mille hazars

Les chemins couverts de voleurs,  
Et de gendarmes  
Portant les armes,  
N'estoient pas seurs.

Tout estoit en combustion;  
Division

Irritoit contre nous les cieux;  
Par mer, par terre,  
N'estoit que guerre  
En ces bas lieux.

Notre vaisseau ja tout froissé  
Estoit versé,

Si la nompareille amitié  
De ce monarque  
De nostre barque  
N'eust eu pitié.

Tout estoit en grand désarroi;

Mais nostre Roy,  
Pardonnant à ses ennemis  
Toute l'offense,  
Par sa présence  
A tout remis.

Pensans estre en guerre à jamais,  
Il fait la paix,  
Pour ses enfants ayant admis  
D'une ame sainte  
Sans nulle feincte  
Ses ennemis.

Après la sueur de nos bras  
Vient le soulas;  
Et du beau temps joye et confort



Après la pluie ;  
Aussi la vie  
Après la mort.

Que sa venue a apporté  
D'utilité !  
Le monde le doit bien bénir,  
Lui donnant gloire  
Pour la mémoire  
D'un tel plaisir.

Grands et petits, Roys et Pasteurs,  
Changez vos cœurs !  
Que tous le viennent saluer,  
Et voir sa face,  
Pleine de grâce,  
Pour l'honorer.

Cherchez la lumière à présent  
En mieux vivant,  
Chassant de vous l'iniquité,  
Vraye ennemie  
De nostre vie,  
Et vérité.

Entendez la divine loy  
De ce bon Roy,  
Qui vous a mis d'un plein vouloir  
Hors de souffrance,  
Par sa présence  
Donnant espoir.

Et n'allez plus vous elevans  
Comme géans  
Contre son altesse et grandeur ;  
Car sa justice  
Punist le vice  
Et son auteur.

Vous avez vu sans nul tourment  
Qu'il est clément,  
Qu'il a prins voz iniquitez  
En patience :  
De sa clémence  
Plus n'abuzex.

Car il fera encor, un jour,  
Icy retour,  
Pour punir en sévérité  
L'homme hypocrite  
Qui trop inique  
L'a mérité.

Prions tous ce grand Roy des rois  
Qu'à ceste fois  
A bien vivre soyons induits ;  
Afin de faire  
Notre demeure  
En paradis.

J'ai cité tout au long cette rimaille, parce que c'est une des moins mauvaises du recueil ; parce qu'elle explique bien d'autres allusions de ce même recueil, et parce que, surtout, il ne sera pas sans intérêt de rapprocher ce Noël des vers ligueurs que l'influence de Mercœur fit éclore, comme on sait, en assez grand nombre à Nantes, et auxquels le parti catholique royaliste ne semblait jusqu'ici avoir rien opposé.

Je ne citerai désormais que quelques strophes des cantiques postérieurs, inspirés encore, d'une manière plus certaine, par le désir de l'apaisement de la guerre civile et par l'idée royaliste :

Rejouis-toy au moins vers la soirée,  
Peuple chrétien, et d'une claire voix  
Bénis ton Dieu ; prie que le François  
Puisse obtenir une paix de durée.

La mer étoit naguère par Borée  
Grosse de flots ; mais qu'ore le nocher  
Ne craigne plus le Caphare rocher<sup>1</sup>  
Puisque la France est de paix décorée.

La terre estoit de pur sang colorée,  
Que repandoient maints corsaires soldats ;  
Qu'ils changent ore en socs leurs coutelas,  
Car nous avons la paix tant désirée.

<sup>1</sup> Ne pas voir dans ce « Caphare rocher » une variante fantaisiste de notre mot *casard*, mais bien une réminiscence de l'histoire ancienne. Caphare ou Capharée était le nom d'un promontoire de l'Eubée, sur lequel se brisa la flotte des Grecs en revenant du siège de Troie.

Que la brebis, du bercail égarée,  
Vers son pasteur se retire à ce coup,  
Qu'elle n'ait plus aucune peur du loup.  
La beste d'elle au loin s'est retirée...

Si la France est de justice parlée,  
Si elle honore en équité son roy;  
Si elle n'a qu'un Dieu et qu'une loy,  
Elle aura paix qui sera de durée.

Je termine par ces strophes, qui ne sont pas inférieures et expriment la même idée :

Cesse tes cris désormais, pauvre France,  
Cesse tes pleurs, cesse ta doléance ;  
Car ton salut, ton désiré repos,  
Est près de toy, pour t'ayder à propos.

Que le doux miel coule de tes collines,  
Et de tes monts mille douceurs divines,  
Quand sentiras un tel bien survenir,  
Qui t'advientra, quand tu voudras t'unir.

Qui t'advientra, quand sans nulle feintise  
Tes fils aisnez supporteront l'Eglise ;  
Quand de tes flancs l'erreur sera banny  
Qui de tes flancs n'est encor desuny !

Le lecteur moderne sera étonné de trouver le mot *erreur* au masculin ; c'était aussi le genre du mot latin correspondant, et j'ai déjà dit qu'en vrai lettré du XVI<sup>e</sup> siècle, notre chanoine était plus familiarisé avec le latin que bien des lettrés de nos jours ne le sont avec le français lui-même.

Quel fut, en l'an 1600, le succès de ce livre, si profondément oublié, qu'il n'a trouvé place dans aucune bibliographie, excepté dans les dernières éditions du manuel de Brunet, qui antérieurement ne l'avait pas connu, et l'indique aujourd'hui comme très-rare ? Ce succès fut peut-être fort grand ; combien d'autres poètes, très-certainement illustres à leur apparition, ont été rejetés dans les plus profondes ténèbres par l'éclat des grands astres qui ont immortalisé le siècle de Louis XIV !

S. ROPARTZ.

## COUP D'ŒIL

SUR

### L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La question des tarifs des chemins de fer préoccupe en ce moment l'attention publique. Dans certaines localités, le mécontentement contre les principales compagnies augmente chaque jour et est arrivé à un degré qui constitue une situation grave. Je crois qu'il y a d'un côté des erreurs et des illusions, de l'autre quelques fautes. Dans tous les cas, des discussions sérieuses ne peuvent être qu'utiles. Je me propose de présenter quelques considérations sur les principes qui ont guidé dans l'établissement des tarifs, et sur les résultats obtenus pour la richesse de la France ; je dirai ensuite comment j'apprécie les combinaisons que diverses personnes désirent voir adopter.

On doit régler les tarifs de chemins de fer de manière que les recettes soient maintenues à un niveau suffisamment élevé, et que de grandes facilités soient données au commerce. Les recettes sont évidemment la base de tout le système économique d'un réseau ; si, par suite de fausses mesures, elles faiblissent dans une certaine proportion, on se trouverait en présence des plus sérieuses difficultés. L'intérêt du public, comme celui de la Compagnie, repoussent les réductions exagérées. Du reste, ces intérêts s'accordent toujours quand la concession est à long terme, la prospérité de la Compagnie étant alors intimement liée à celle de la région qu'elle dessert.

Les marchandises se présentent en plus grande quantité à un chemin de fer quand les prix de transport ont été abaissés, mais, sous ce rapport, elles offrent entre elles de grandes différences. Un rabais qui produit une augmentation considérable dans le tonnage de quelques-unes, n'exerce sur d'autres qu'un effet peu appréciable. Pour les premières, le tarif doit être réduit d'une manière notable ; la Compagnie obtient ainsi un développement sérieux dans son trafic, et l'industrie un aliment à son activité. Quant à celles qui ne sont l'objet que d'un commerce limité, un abaissement dans le prix de leur transport serait préjudiciable à la Compagnie et presque indifférent au public.

Dès l'origine des chemins de fer, on a été conduit à examiner, pour chaque nature de marchandises, l'extension dont son commerce est susceptible, et on a établi approximativement le prix de transport auquel correspond la plus grande recette nette. Je crois que, dans bien des cas, le tarif a été abaissé au dessous de ce chiffre.

Il a été constaté, à cette époque, que la diminution du prix pour les voyageurs n'en augmentait sensiblement le nombre que dans la banlieue des grandes villes, ou lorsqu'elle correspondait à un motif spécial de déplacement, comme des fêtes, un congrès, des vacances, des pèlerinages, etc. Dans ces cas particuliers, les compagnies font des rabais considérables, mais elles maintiennent à peu près leurs prix pour les parcours ordinaires ; et je crois qu'aucune réclamation ne s'élève sur ce point.

Après ce principe, qui concerne l'extension dont un trafic est susceptible, il y en a un second relatif à la concurrence des autres voies de communications. Un chemin de fer est obligé de baisser ses tarifs quand il doit lutter avec la navigation, mais il peut les tenir plus élevés et rendre encore de grands services dans les pays qui n'avaient que des routes. Ces inégalités sont favorables au public, parce qu'elles assurent des recettes dans les différentes circonstances où se trouvent les chemins de fer. L'adoption en principe d'un tarif uniforme ne permettrait d'ouvrir de nouvelles

lignes que dans les pays auxquels ce tarif conviendrait, eu égard à l'état de l'agriculture, de l'industrie et des communications <sup>1</sup>.

Les divers genres de commerce pouvant, suivant leur nature, prendre des développements très-inégaux, et notre territoire se trouvant pour la facilité des transports et pour l'activité industrielle dans des conditions différentes, l'application des deux principes que je viens d'indiquer a conduit à une grande variété dans les prix. Je suis loin de penser que toutes les appréciations ont été également judicieuses, mais je sais que les tarifs actuels résultent d'études sérieuses, et je tiens pour certain qu'il serait difficile de leur faire des modifications de quelque importance, sans diminuer sensiblement les recettes ou les services que les chemins de fer rendent au pays<sup>2</sup>.

Pour ne pas donner trop de développement à cette Note, je néglige quelques cas spéciaux où les compagnies ont pu faire des rabais très-considérables, et je ne m'arrête pas à la question des tarifs de transit. Le principe de ces tarifs est juste, mais on peut évidemment en faire de fausses applications.

Rappelons maintenant les principes qui ont présidé en France à l'organisation de l'industrie des chemins de fer. On a partagé le territoire en régions commerciales un peu d'après les circonstances, et d'une manière qui pourrait prêter à la critique, si elle avait été dès le commencement l'objet d'une étude d'ensemble. Chaque région est desservie par une compagnie, et on y a établi un réseau divisé en deux parties, avec la combinaison du déversoir qui reporte les re-

<sup>1</sup> Je précise: si l'on fixe pour certains produits de l'agriculture un tarif moyen qui serait, par exemple, de six centimes par tonne et par kilomètre, on ne pourra construire un chemin de fer dans un pays pauvre, car les recettes seraient insignifiantes; les habitants déclareront en vain qu'ils manquent de débouchés et qu'un chemin de fer avec un tarif de douze centimes serait pour eux un immense bienfait. — Dans un pays riche et sillonné de canaux, un chemin de fer exigeant six centimes ne pourrait lutter avec la batellerie: les recettes seraient nulles. On ne le construirait pas.

<sup>2</sup> M. Christophle a déclaré dans son discours du 20 mars 1877, que d'après les calculs faits au ministère des travaux publics, l'unification des tarifs amènerait une perte de 125 millions de recettes brutes.

cettes réalisées dans les contrées riches, sur les pays d'une moindre activité industrielle pour y faire pénétrer les chemins de fer. Lorsque par la nature des choses un même trafic a dû être partagé, on a veillé à ce que des services communs fussent établis d'après des bases équitables, ce qui, eu égard à la délimitation des régions, a été généralement facile. Enfin, les compagnies surveillées et conseillées, ont pu avec une certaine liberté d'action, chercher à tirer parti des avantages considérables qui leur étaient accordés.

Il est facile de constater d'une manière générale les résultats obtenus.

Nous avons commencé à faire des chemins de fer après plusieurs des peuples de l'Europe. Dès 1840, des trains rapides parcouraient l'Angleterre et la Belgique dans toutes les directions principales, et nous n'avons engagé d'une manière sérieuse les travaux de construction qu'en 1842<sup>1</sup>. Dans les trente années qui ont suivi, nous avons eu plusieurs révolutions, des crises politiques de tous genres, des guerres nombreuses, des armements maritimes très-dispendieux, une effroyable catastrophe. Moins éprouvés, les peuples nos voisins ont continué d'une manière généralement paisible leur carrière industrielle. Nous avons dû payer à l'un d'eux une énorme rançon en territoire et en argent, puis, quand la liquidation a été faite, il s'est trouvé que la France, *considérée sous le rapport financier*, était à un niveau relatif au moins aussi élevé qu'en 1842; le commerce et l'industrie reprenaient leur activité, la propriété conservait sa valeur, les impôts facilement payés donnaient une base solide à un budget que l'on avait cru démesurément étendu, et la France, à l'étonnement de l'Europe, consacrait des sommes considérables à sa

<sup>1</sup> A la fin de 1841, nous n'avions sur tout notre territoire que 566 kilomètres de chemins de fer en exploitation; l'Angleterre en comptait 2,521; la Prusse et les États de l'Allemagne, 627; la Belgique, 378; l'Autriche, 747; les États-Unis d'Amérique, 5,800. Nous étions encore plus en retard sous le rapport des lignes en construction.

Il n'entre pas dans mon cadre de rechercher les causes qui nous avaient empêchés de marcher aussi rapidement que nos voisins. Cette question est étudiée dans l'ouvrage de notre regretté compatriote M. Audiganne, *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans*.

réorganisation militaire, tandis que Paris, relevant ses ruines, se préparait à poursuivre l'exécution des projets grandioses qui avaient commencé sa transformation. Pour que des résultats aussi extraordinaires aient pu être obtenus, il faut que pendant ces trente années les arts de la paix aient été cultivés plus fructueusement dans notre pays que chez les peuples qui nous entourent. Or le grand fait industriel de cette période est l'établissement des chemins de fer, opération dans laquelle nous avons adopté une marche différente de celle qui a été suivie exclusivement en Angleterre, et plus ou moins chez les autres peuples. Je ne vois pas d'autre question considérable dans laquelle nous ayons suivi une direction qui nous soit propre. Nos chemins de fer, par l'importance des capitaux qu'ils ont utilement employés, par l'essor qu'ils ont donné à l'agriculture et à l'industrie, dans toutes les parties de la France, à l'aide de tarifs judicieusement et progressivement abaissés, ont eu *dès l'origine* les plus heureuses conséquences pour la fortune publique. Bien loin d'obtenir immédiatement un résultat analogue, l'Angleterre s'est trouvée pendant près de dix années engagée dans des difficultés financières qui, sans l'étendue incomparable de ses ressources, auraient pu avoir les plus graves conséquences pour sa prospérité. « Les Anglais, dit M. Paul Boiteau, ont sacrifié des capitaux immenses, comme ils le pouvaient seuls, pour jouir du bénéfice de la liberté et de la concurrence des voies ferrées. Le sacrifice a été vain. Par la force des choses, on ne saurait trop le répéter, la lutte des lignes, après avoir coûté bien cher et sans avoir procuré au commerce et à l'industrie un bon marché de longue durée dans les transports, n'a abouti qu'à l'établissement d'un monopole sans frein au profit des compagnies victorieuses de leurs rivales. »

Les résultats ont été les mêmes aux États-Unis. Dans ces deux pays des sommes énormes ont été dévorées par la concurrence<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans sa déposition à une enquête parlementaire dont je parlerai plus loin, le secrétaire de l'Association des maîtres de forges du sud du Staffordshire évalue à cent millions sterling le capital dévoré par la concurrence. Les Anglais auraient dépensé deux milliards et demi au delà du nécessaire, pour obtenir les facilités dont ils jouissent. Cette évaluation a été adoptée par quelques publicistes. — Une note

Jusqu'à ces derniers temps, l'importance des résultats obtenus en France n'avait pas été sérieusement contestée. L'Assemblée nationale réunie après nos désastres a eu trois fois à se prononcer sur la constitution du réseau français, et toujours elle a approuvé le système dans son ensemble. Dans un rapport fait le 12 décembre 1873, M. de Montgolfier déclarait « que l'œuvre de la constitution du réseau national a été sagement conçue, sagement exécutée, et qu'elle fait grand honneur à ceux qui l'ont inspirée et conduite. » Le regretté M. Cézanne disait dans un rapport en date du 3 février 1870 : « La marche suivie dans le passé a présenté des avantages assez considérables pour faire accepter quelques inconvénients.... Si l'on s'en était tenu au régime du *laissez-faire* qu'on réclame aujourd'hui, on aurait peut-être, il est vrai, trois lignes se partageant le trafic de Paris à Marseille, mais qui donc aurait construit ces 2,800 kilomètres de lignes improductives sur lesquelles la ligne actuelle de Paris à Marseille déverse annuellement un tribut de 50 millions ? » Enfin, dans un rapport déposé le 13 juin 1874, M. Krantz, qui dans diverses circonstances s'est montré bien sévère pour les principales compagnies, déclare au nom de la grande majorité d'une commission, que la constitution actuelle des sociétés de chemins de fer assure au pays des avantages réels, et que la concurrence qu'on réclame présenterait de graves inconvénients et aboutirait à de grands mécomptes <sup>4</sup>.

La nouvelle chambre ne s'est pas prononcée d'une manière aussi

écrite le premier mars 1876, par M. de Franqueville, contient les renseignements suivants sur les chemins de fer en faillite aux Etats-Unis :

- Le nombre des compagnies tombées en faillite au 31 janvier 1876, s'élevait à 425.
- Leur passif en obligations seulement était de..... 4,155,028,624 fr.
- Sur ce chiffre, il a été fourni par les Américains..... 2,824,728,624
- Par les étrangers..... 1,330,300,000

• Ce calcul néglige le capital-actions entièrement perdu, ainsi que les augmentations passagères attribuées aux obligations par les spéculateurs ou leurs dupes. •

(M. de Franqueville, *sa vie, ses travaux*, par M. F. Jacquin).

Ce renseignement aura de l'importance près des personnes qui savent avec quel soin M. de Franqueville réunissait des renseignements sur les chemins de fers étrangers.

<sup>4</sup> Voir le Mémoire de M. Aucoc dans la *Revue de législation*.

formelle, mais en adoptant l'amendement de M. Allain-Targé, elle a montré qu'elle voulait compléter notre réseau suivant les principes qui ont présidé à son établissement.

L'organisation de nos compagnies a été très-remarquable à l'étranger. A peine le fonctionnement des principales d'entre elles était-il connu, que de différentes parties de l'Europe on cherchait à s'assurer le concours des personnes qui y jouaient un rôle et à imiter le système.

L'Angleterre et les peuples qui ont adopté plus ou moins complètement sa manière d'agir, possèdent plus de kilomètres de chemins de fer que nous, tant pour une même étendue de territoire que pour une même population. A l'aide de ce rapprochement, on cherche à établir que nous sommes dans une position d'infériorité.

Lorsqu'un jury d'agriculture veut apprécier une irrigation, il ne se contente pas de comparer la longueur des rigoles à l'étendue du domaine ; il constate tout d'abord les produits obtenus, parce que le problème est d'avoir des récoltes et non pas de faire des rigoles. Il examine ensuite comment les ouvrages sont établis en égard à la quantité d'eau dont on dispose, à la forme du terrain et à la nature des cultures.

Les différents chemins de fer qui desservent une région doivent être tracés d'après un plan d'ensemble et construits avec les limites de pente et de courbure qui conviennent à leurs divers rôles. Un réseau est une œuvre d'art comme une irrigation, et on doit mesurer son importance par les richesses qu'il produit et non par la longueur totale des chemins qui le composent.

Il est tout naturel qu'un ensemble de lignes construites par des compagnies concurrentes présente un plus grand développement qu'un réseau établi pour être exploité avec unité. C'est, dans le premier système, un vice et non pas un indice de supériorité.

La longueur ne doit même pas être prise pour mesure de l'utilité, lorsque l'on a opéré d'après les mêmes principes pour le fonctionnement des compagnies, parce qu'un territoire peut être des-

servi de manières très-inégales par des réseaux ayant le même développement <sup>1</sup>, et parce qu'il y a un degré d'extension auquel correspond le maximum d'utilité.

Dans un chemin de fer, la longueur est regardée par quelques personnes comme le seul élément qu'il y ait à considérer. On dit les prix kilométriques auxquels les diverses sociétés ont construit des chemins, sans s'inquiéter de faire connaître s'ils sont à simple ou à double voie <sup>2</sup>, quels sont les rayons des courbes et les limites des déclivités, si les gares ont été établies en vue d'un grand trafic <sup>3</sup>, si les difficultés locales étaient considérables, et comment elles ont été surmontées. Des raisonnements fondés sur de semblables appréciations conduisent souvent à des conclusions peu exactes. On a parfaitement raison de faire dans beaucoup de cas des chemins à bon marché, mais il est impossible de comparer sous le rapport de la dépense d'établissement les grandes artères dont les recettes dépassent deux cent mille francs par kilomètre, et les lignes qui n'ont qu'un trafic insignifiant, et auxquelles on devrait tout d'abord apporter de profondes modifications, si l'on voulait diriger sur elles des transports de quelque importance <sup>4</sup>.

On arrive à des confusions beaucoup plus grandes, quand on établit sans précaution des raisonnements sur le rapport des dépenses

<sup>1</sup> M. Léon Lalanne a présenté sur cette question des considérations très-judicieuses dans un *Essai sur la théorie des réseaux de chemins de fer*, présenté à l'Académie des Sciences, (*Comptes rendus*, 27 juillet 1863.)

<sup>2</sup> Certains chemins sont établis à une voie d'une manière définitive; sur d'autres toutes les mesures ont été prises pour le placement ultérieur d'une seconde voie. Il y a une foule de distinctions à faire.

<sup>3</sup> Les dépenses pour les grandes gares sont énormes sur les lignes importantes et nulles sur celles d'un faible trafic. Dans la séance de l'Assemblée du 29 juin 1875, M. Caillaux, alors ministre, a présenté à ce sujet des rapprochements très-intéressants, et signalé sur la comparaison des dépenses kilométriques de chemins d'ordres différents, des confusions étranges qui sont la base d'opérations déloyales.

<sup>4</sup> Dans notre région on cite souvent la ligne de Poitiers à Saumur comme un modèle de construction économique; je ne conteste nullement le mérite des ingénieurs qui l'ont établie, mais si l'on voulait qu'elle devint de quelque utilité pour le pays qui s'étend sur la rive droite de la Loire, il faudrait lui faire franchir ce fleuve et la relier au chemin de Tours à Nantes.

aux recettes d'exploitation. Toutes choses égales d'ailleurs, la dépense de construction est proportionnelle à la longueur du chemin; dans l'exploitation, il n'y a de proportionnalité nulle part.

D'après ce mode d'évaluation, si deux compagnies faisaient la même dépense pour transporter sur des chemins identiques des tonnages égaux et composés des mêmes éléments, l'une en demandant au commerce les prix ordinaires, l'autre ne devant son trafic qu'à des réductions dans le tarif, cette dernière ayant des recettes plus faibles et des dépenses égales serait réputée moins habile dans l'exploitation.

Toutes les questions relatives à l'industrie des chemins de fer dépendent essentiellement de la disposition des réseaux, et de la manière dont ils sont exploités. Lorsque l'on néglige ces considérations, les circonstances les plus simples deviennent incompréhensibles.

Les lettres adressées de Saint-Nazaire à Brest et à la Rochelle, passent, les premières par le Mans, et les autres par Tours. L'administration des postes peut ainsi les faire voyager par des express, et les faire arriver plus promptement que si elle les acheminait par les trains omnibus qui partent le matin de Nantes dans les directions de Lorient et de la Roche-sur-Yon. Ces trains ne reçoivent que les lettres peu nombreuses déposées après le départ du train-poste du soir <sup>1</sup>.

On dirige souvent les colis de grande vitesse par les mêmes itinéraires que les lettres <sup>2</sup>; les voyageurs pressés les prennent

<sup>1</sup> Toute accélération qui ferait parvenir les lettres à une heure où elles ne pourraient être distribuées est inutile. D'après cette considération, on a adopté certains parcours qui retardent, il est vrai, l'arrivée, mais sans inconvénient, et permettent de diminuer le travail des bureaux.

A Donges, les lettres parties le matin de Paris, et presque toutes celles qui viennent de l'étranger, arrivent par Saint-Nazaire, bien que le train qui les porte dans cette ville s'arrête à Donges.

<sup>2</sup> Les colis de grande vitesse sont expédiés de Nantes à Bordeaux, au choix des expéditeurs, par la Rochelle ou par Tours. Le prix est plus élevé dans ce dernier itinéraire, et cependant on le préfère quelquefois.

Lorsque le colis est déposé à la gare de Nantes, après le départ du dernier train

aussi quelquefois, malgré l'augmentation de dépenses qui en résulte ordinairement.

Le trajet de Nantes à Paris est plus rapide et moins dispendieux par Le Mans que par Tours, cependant la présence de coupés dans les trains qui suivent la seconde direction, engage quelques personnes à la prendre. Bien d'autres considérations conduisent dans diverses circonstances les voyageurs à s'éloigner de la ligne la plus courte.

Il y a pour les marchandises des circuits de moindre dépense, comme pour les voyageurs des circuits de plus grande vitesse. On trouve souvent un avantage réel à dégager promptement les wagons des lignes de second ordre, pour leur faire suivre des chemins peut-être un peu plus longs, mais d'un meilleur profil, et sur lesquels les changements de direction sont moins nombreux. Lorsque les mailles des réseaux auront été resserrées, le plus court trajet se composera souvent d'une série de petites lignes en lacet.

Quand une compagnie possède toutes les lignes d'une région, elle dirige un même courant de marchandises par des villes différentes, suivant les circonstances. Elle peut ainsi éviter les encombrements, rendre les réparations plus faciles en supprimant les trains facultatifs sur les chemins où des ateliers sont établis, retarder de quelques années l'établissement d'une seconde voie sur une ligne dont la voie simple est déjà chargée d'un assez grand trafic. L'unité dans l'administration donne une foule de facilités, qui se traduisent toujours par une augmentation dans le produit net et permettent d'abaisser les tarifs d'une manière utile et durable.

On a parlé de détournements que certaines compagnies feraient de leur nouveau réseau qui est garanti à l'ancien qui ne l'est pas, mais on doit remarquer que, le déversoir fonctionnant en même temps que la garantie, toutes les augmentations dans le produit net de l'ancien réseau sont reportées au nouveau et lui appartiennent

des Charentes, c'est-à-dire après deux heures du soir, suivant qu'on le dirige par Tours ou par la Rochelle, il arrive le lendemain à Bordeaux à sept heures du matin ou à sept heures du soir. Le trajet le plus long présente dans ce cas un avantage évident.

d'une manière aussi complète que si elles étaient venues directement par les recettes. Un détournement actuel ne pourrait avoir une influence quelconque que s'il accroissait le produit net de l'ancien réseau d'une somme supérieure à celle qui est déversée.

Afin que cet inconvénient ne puisse pas se présenter, on a eu soin de réunir dans un même réseau toutes les lignes qui pouvaient se faire une concurrence sérieuse. Pour la compagnie d'Orléans, une convention spéciale, passée en 1863, a modifié dans ce but la composition des réseaux. Le produit du déversoir de cette compagnie atteint maintenant onze millions<sup>4</sup>; il a beaucoup varié, mais à toute époque il a notablement dépassé la somme qui aurait pu être reportée du nouveau réseau sur l'ancien par des détournements.

Si les compagnies accroissaient ainsi leurs bénéfices par des opérations irrégulières, les dividendes augmenteraient avec le

<sup>4</sup> 11,400,000 francs en 1875.

Quelques personnes disent que les grandes compagnies règlent à leur gré leurs comptes avec l'État, et que le contrôle du gouvernement est complètement illusoire. Je renvoie les lecteurs qui voudraient étudier cette question considérable aux mémoires de MM. Aucoc et de Labry, et notamment à une note très-substantielle insérée par ce dernier dans le *Journal des Economistes* (septembre 1876).

Tous les actes des six compagnies sont surveillés par le service du contrôle. Leurs comptes, tant pour la construction que pour l'établissement, sont soumis, d'une manière permanente, à des inspecteurs des finances délégués pour ce travail. Leur contrôle s'exerce suivant les règles de la comptabilité publique; ils déterminent le chiffre des dépenses, et la nature des imputations qu'on doit en faire. Les rapports de ces inspecteurs sont transmis à des commissions spéciales composées de hauts fonctionnaires. Chaque commission, présidée par un des vice-présidents du Conseil d'État, s'occupe d'une compagnie. Le règlement annuel est arrêté, sur l'avis de la commission, par une décision ministérielle qui est obligatoire, sans recours au Conseil d'État.

Ces opérations sont laborieuses et délicates, mais nos habiles inspecteurs des finances n'en sont pas effrayés; plusieurs d'entre eux ont montré dans leur accomplissement une sagacité qui est très-appreciée.

Les fonctionnaires spécialement attachés au contrôle sont rétribués sur des impositions spéciales payées par les compagnies.

J'ai entendu dire plusieurs fois, mais d'une manière assez vague, que les commissions de comptabilité laissaient figurer dans les dépenses de l'exploitation des frais de divers genres qui ne se rattachent pas directement aux opérations régulières des compagnies. Je ne peux qu'exprimer le désir que la jurisprudence des commissions soit bien connue et que leurs travaux reçoivent une certaine publicité.

développement du réseau. Or, voici les renseignements que fournit à ce sujet M. Christophle, dans son discours du 20 mars 1877 :

« En 1859, le Nord touche 65 fr. 50 ; en 1875, 66 francs.

» L'Est touche 38 fr. 75 en 1859 ; en 1875, il touche 33 francs, c'est-à-dire que le dividende a diminué.

» L'Ouest, en 1859, donne un dividende de 37 fr. 50 ; en 1875, son dividende est de 35 francs.

» L'Orléans donne un dividende de 56 francs en 1865 ; — je prends cette date de 1865 parce qu'il y a eu alors dédoublement des actions ; — aujourd'hui, le dividende est de 56 francs.

» Le Paris-Lyon-Méditerranée offre, en 1859, un dividende de 63 fr. 50 ; ce dividende est aujourd'hui de 55 francs. »

Le ministre ajoute : « Voilà, Messieurs, cette prétendue augmentation du revenu réservé, dont les compagnies, disait-on, s'étaient enrichies ; elle se traduit en une diminution constante depuis 1859. »

L'expérience montre que lorsque les chemins qui existent dans une même région et qui forment par leur nature un seul réseau, appartiennent à des Compagnies différentes, l'unité tend à s'établir par des ententes et des fusions quelquefois spontanées, mais souvent précédées de luttes dans lesquelles on voit se produire tous les effets de la concurrence. Parmi les personnes qui se sont occupées de cette question dans ses détails, quelques-unes ont voulu y introduire des considérations de loyauté. Je ne veux pas me placer à ce point de vue. Je doute qu'on trouve, en quelque pays que ce soit, une compagnie de chemin de fer qui, étant en possession d'un trafic avantageux et pouvant le conserver en grande partie, le remette volontairement et sans compensation à une nouvelle société qui aurait ouvert une ligne plus courte <sup>1</sup>. Je n'approuve ni ne blâme ; je ne veux pas rechercher quels sont les principes de morale applicables

<sup>1</sup> Dans le nombre des détournements récemment signalés, il y en a qui paraissent peu possibles, et qui doivent faire croire à des erreurs dans la désignation des villes. Comment admettre que la Compagnie de l'Ouest fasse passer par Paris les wagons venant du Havre, de Dieppe, de Fécamp et de Rouen, à destination de Gisors, plutôt que de les diriger sur Serqueux ? Comment expliquer qu'on lui conseille de remettre à un chemin de fer partant de Pont-de-l'Arche, les marchandises expédiées de Dieppe

dans la circonstance, et me bornant à protester de mon respect pour la loyauté commerciale, je restreins mes études aux conditions réelles et pratiques du mouvement industriel <sup>1</sup>.

J'ai entendu dire qu'à l'aide de la garantie, une compagnie peut faire des concurrences dont l'État paie les frais, et dont elle recueille ensuite les bénéfices. Il n'en est rien.

Les garanties ne sont pas absolues ; elles ne constituent que des avances à quatre pour cent d'intérêt simple. Une opération de concurrence considérée dans son évolution entière, ne peut être favorable à une compagnie qu'autant qu'elle rapproche le moment où le remboursement aura été terminé. Or il est utile à l'État comme à la Compagnie que l'on arrive promptement à cette époque, et que l'on entre dans la période du partage des bénéfices. L'antagonisme que l'on suppose n'existe donc pas.

J'examinerai plus loin la question de savoir si, en fait, les prix sont relevés au détriment du public, après la cessation de la concurrence.

Les avantages accordés à une compagnie ne sont pas des faveurs, mais la condition expresse sous laquelle elle a accepté différentes charges minutieusement stipulées dans les actes de la concession. En dehors de ces engagements spéciaux elle est soumise en tout aux règles du droit commun.

On ne peut éviter les détournements de concurrence qu'en adoptant une formule absolue, telle que celle de la ligne la plus courte, ou en donnant à une autorité le droit de fixer les itinéraires. Dans l'une de ces solutions comme dans l'autre, il faut établir des règles précises pour la création de services communs obligatoires et im-

à Gisors, quand elle possède entre ces deux villes un chemin direct parcouru par de nombreux trains ?

<sup>1</sup> Beaucoup de personnes disent que la Compagnie des Chemins de fer Nantais fera concurrence à la ligne actuelle de La Roche-sur-Yon à Nantes, par celle qu'elle fait construire entre ces deux villes. J'ignore complètement quelles sont les intentions de la Compagnie nantaise, mais j'ai remarqué que ce projet de concurrence n'était nullement considéré comme déloyal, bien que le chemin par Machecoul doive être plus long que celui qui existe maintenant.



poser des tarifs. Des compagnies soumises à de semblables conditions, et exploitant des lignes situées dans la même région, n'auraient ni indépendance les unes par rapport aux autres, ni liberté dans leur gouvernement intérieur. Elles s'entraveraient sans pouvoir se faire la moindre concurrence. Il me semble qu'en cherchant à concilier deux systèmes contraires, on est arrivé à réunir leurs inconvénients, sans conserver aucun des avantages qui leur sont propres. Je ne crois pas que des combinaisons de cette nature aient jamais été appliquées. On n'invoque en leur faveur aucun succès partiel<sup>1</sup>.

Le principe de la ligne la plus courte adopté d'une manière générale aurait les conséquences les plus graves. Si des considérations d'intérêt local conduisent à établir un chemin de fer d'Étampes à Blois ou de Blois à Châtellerauld, le trafic de Paris à Bordeaux et à la Rochelle devra-t-il prendre cette voie, sans que la compagnie d'Orléans qui a besoin des produits de sa ligne la plus importante pour diminuer les garanties que l'État lui paie chaque année et les rembourser plus tard, reçoive une compensation? Le gouvernement a plusieurs moyens de rendre les anciens réseaux improductifs. S'il les emploie, il travaillera contre les intérêts de son propre budget, il détruira le crédit des compagnies actuelles, et se mettra dans l'impossibilité d'en constituer de sérieuses.

Ce dernier résultat se produira d'une manière certaine, si l'État prend à l'égard des Compagnies des mesures contraires à l'équité, si, par exemple, il transporte arbitrairement à quelques-unes d'entre elles des trafics qui devaient naturellement appartenir à d'autres.

JULES DE LA GOURNERIE.

Membre du Conseil général de la Loire-Inf<sup>re</sup>.

(La fin à la prochaine livraison.)

<sup>1</sup> Tout ce que je dis se rapporte à une clause qui serait imposée. Le principe de la ligne la plus courte peut parfaitement être adopté par des compagnies qui ne veulent pas se faire concurrence, et qui régissent d'ailleurs toutes les conditions essentielles de l'exploitation. Si les lignes étaient établies dans des conditions très-différentes, il serait juste de réduire chaque section à une longueur horizontale équivalente sous le rapport de la traction.

## ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON \*

### III

Avant de quitter sa ville épiscopale pour assister aux États-Généraux, Richelieu avait fini par rendre habitable une petite partie de l'évêché et y avait fixé sa demeure. A son retour, il trouva si endommagé ce qu'il avait imparfaitement réparé, qu'il fut obligé encore une fois de chercher gîte ailleurs. Le 20 novembre 1617, le chapitre, gémissant sur la position faite à l'évêque, lui céda une maison touchant à l'évêché. Richelieu s'y établit, et appliqua sans mesure l'activité de son esprit au gouvernement de son diocèse.

C'est par erreur que M. Guizot dit que Richelieu reçut l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon en juin 1617<sup>1</sup>. Il ne reçut l'ordre de quitter Luçon que le 7 avril 1618, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses *Mémoires*.

Une lettre du 23 décembre 1617, datée de Luçon et adressée au provincial des Pères Capucins, nous le montre tout occupé de la fondation d'un hôpital. Après en avoir conféré avec le R. P. Honoré et le R. P. Joseph, il espère que les Capucins voudront bien prendre la direction de l'hôpital; mais il les prie de se hâter, de peur que le zèle de ceux qui coopèrent à l'œuvre ne se ralentisse.

\* Voir la livraison de mai 1877, pp. 350-364.

<sup>1</sup> *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Les capucins acceptèrent. Richelieu et le Chapitre acquirent un nouveau titre à la reconnaissance des habitants de Luçon.

Deux ans après, des religieux du même ordre fondèrent une maison à Fontenay, et, quoique cette ville fût alors située hors du diocèse, le chapitre de la cathédrale ne voulut pas rester étranger à cette création, qu'il facilita de tout son pouvoir.

Plus tard, l'hôpital de Luçon passa des mains des capucins en celles des Filles de la Charité. Richelieu avait préparé l'introduction des sœurs de Vincent de Paul par l'introduction des Lazaristes dans le diocèse, comme nous allons le voir.

Le prélat avait la plus grande vénération pour le saint qu'on appelait alors M. Vincent : « J'avois déjà une très-grande idée de M. Vincent, disait-il un jour, après avoir conféré avec lui, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis notre dernier entretien. » Aussi, dès que saint Vincent eut fondé la mission de Saint-Lazare, Richelieu, toujours attaché aux intérêts spirituels du Poitou et à ceux du diocèse de Luçon, alors même qu'il n'en était plus évêque, demanda des missionnaires, par acte du 4 janvier 1638, passé à Ruel, insinué et accepté au greffe du Châtelet, au greffe du bailliage et siège présidial de Tours et de Loudun dans le cours de la même année <sup>1</sup>. Il obtenait dix missionnaires, dont sept pour le duché de Richelieu et le diocèse de Poitiers, et trois pour le diocèse de Luçon. Ce ne fut qu'en 1645, sous M<sup>re</sup> de Nivelles, second successeur de Richelieu <sup>2</sup>, que les Lazaristes s'établirent définitivement dans ce dernier diocèse. Les Filles de la Charité prirent la direction de l'hôpital. Saint Vincent de Paul vint à Luçon en 1649 pour y voir et y consolider ses œuvres.

Si Richelieu prenait un tel soin de son diocèse, alors qu'il n'en avait plus la responsabilité, quels soins ne donna-t-il pas à son troupeau, tant qu'il en eut la garde. Quand on étudie attentivement et sans parti pris cet homme si grossièrement calom-

<sup>1</sup> *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par M. l'abbé Maynard, chanoine de Poitiers.

<sup>2</sup> Pierre de Nivelles fut évêque de Luçon de 1635 à 1660. Le successeur immédiat de Richelieu fut M<sup>re</sup> de Bragelongne, qui gouverna le diocèse de 1624 à 1635.

nié par ses rivaux et ses ennemis, on voit que, s'il ne fut pas scrupuleux dans les petites choses, que, s'il put quelquefois se faire illusion dans les grandes, il n'en conserva pas moins le sentiment du devoir et n'en plia pas moins sa volonté si forte sous l'obligation du précepte clairement reconnu ; on voit encore qu'animé d'un véritable zèle, il ne se borna pas toujours à faire ce qui était rigoureusement commandé, et qu'il sut prendre sur sa fortune et se dépenser lui-même pour les intérêts du bien et la gloire de Dieu.

C'est la cathédrale, c'est l'évêché, c'est le séminaire qu'il restaure ou bâtit en grande partie à ses frais ; c'est l'hôpital, qu'il fonde ; ce sont les églises paroissiales, qu'il s'efforce de relever dans tout le diocèse ; c'est une maison de missionnaires, qu'il institue : voilà une partie de ses œuvres.

Cependant sa plume n'est pas inactive. Outre une foule d'opuscules qu'il jette dans le public, il fait imprimer, en 1617, année où il se trouvait encore à Luçon, un ouvrage de controverse intitulé : *Les principaux points de la foi catholique, défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton*.

Ce livre, qu'on a traduit en latin, et dont on a fait un grand nombre d'éditions, a été critiqué, non peut-être sans que la passion s'en soit mêlée, par quelques catholiques, qui ne l'ont pas trouvé assez substantiel, et n'en a pas moins converti bon nombre de protestants. Parmi ceux-ci se distingue Jacques de Coras, qui, en sa qualité de ministre, voulut réfuter les arguments de l'évêque, et se convainquit, en les étudiant, de la fausseté de la religion prétendue réformée. Il abjura entre les mains de l'évêque de Montauban et publia les motifs de sa conversion.

« Richelieu, dit M. Guizot, ne paraissait préoccupé que des fonctions de son ministère ; il présidait des conférences ; il publia contre les protestants un traité, intitulé : *De la perfection du chrétien*. Luynes ne voulut pas croire à ces préoccupations exclusivement religieuses ; il insista auprès du roi pour que Richelieu ne vécût pas constamment dans le voisinage de la reine-mère, et . . .

il lui fit donner l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon. Le pape Paul V se plaignit de ce qu'on exilât l'évêque de Luçon de son diocèse : « Que deviendra, dit-il, la résidence qu'il doit à son évêché et que dira le monde de le voir interdit d'aller où son devoir l'oblige ? » Le roi répondit qu'il était surpris de la plainte du pape ; que l'évêque de Luçon se trouvait mêlé à des cabales qui contrariaient la politique royale et pouvaient devenir dangereuses pour le repos public. C'était de Luynes qui écrivait par la main de Louis XIII. Plus tard, ce même roi, à qui il fallait absolument un guide, pour ne pas dire un maître, sera heureux de le trouver dans la personne de celui qu'il jugeait d'une façon si sévère.

Richelieu obéit, non sans douleur, mais sans objection. On était dans la semaine sainte, il mit tout au pied de la croix et partit, doublement exilé, exilé de la cour et exilé de son diocèse.

Durant son séjour à Avignon, il ne cessa de protester qu'il ne s'éloignerait pas du lieu de son exil sans consentement du roi et de son ministre. Cependant il n'oublia pas sa charge pastorale. Outre les conseils précieux qu'il donnait à ses prêtres et à ses diocésains, et quelques œuvres doctrinales, il fit un livre d'une grande utilité intitulé : *Instruction du chrétien*.

On ne connaissait pas encore le catéchisme par demandes et par réponses, tel que l'apprennent aujourd'hui les enfants. Cette lacune n'avait pas peu contribué au développement de l'ignorance, et l'ignorance avait puissamment aidé au développement de l'hérésie. Milon d'Hières, évêque de Luçon, de 1527 à 1552, avait senti la nécessité de donner au peuple un aliment spirituel proportionné à ses besoins et avait ordonné à ses prêtres, qui ne s'acquittaient que très-imparfaitement du devoir de la prédication, de faire la lecture publique d'un livre qu'il leur avait mis entre les mains. Richelieu, qui, lui aussi, savait bien que l'ignorance du peuple est trop souvent due à l'ignorance et au défaut de zèle du clergé, chercha à remédier au mal en publiant son livre.

M<sup>r</sup> de Beauregard, qui ne pêche pas par trop d'admiration pour

<sup>1</sup> *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Richelieu, critique la première des vingt-huit leçons qui composent l'ouvrage ; mais il ajoute, avec un louable esprit de justice :

« Les autres leçons ont pour objet les douze articles du symbole des apôtres, les commandements de Dieu, ceux de l'Église, les péchés capitaux, l'oraison dominicale, la salutation angélique et les sacrements. Cet ouvrage peut être regardé comme un excellent catéchisme. La morale est jointe au dogme. Elle est brève, touchante, et surtout les principes sont clairs et à la portée de tout le monde. L'auteur, qui pénètre l'esprit de ses auditeurs, craint de les ennuyer, et quoique la plus longue de ses instructions ne passe pas dix pages, il ordonne aux curés de la diviser.

« Le livre dont nous parlons est le catéchisme du diocèse de Luçon, mais mis sous une autre forme que celle qui lui a été donnée depuis. »

Le livre est précédé de deux épitres dédicatoires : la première à ses diocésains, la seconde à ses curés. Elles sont datées du 1<sup>er</sup> septembre 1618. Il n'y avait guère que quatre mois que le prélat était à Avignon. Il est possible qu'il eût commencé son travail avant de quitter Luçon ; mais il ne lui fallait pas quatre mois pour le faire tout entier, s'il est vrai, comme le dit l'auteur de *l'Histoire de la mère et du fils*, qu'il ne lui avait fallu que six semaines pour composer son ouvrage de controverse contre les protestants.

*L'Instruction du chrétien* parut en 1619, chez Antoine Mesnier, à Poitiers. Elle eut vingt-quatre éditions, dont la dernière en 1656. Elle fut traduite en arabe, en basque et en latin.

Dans sa lettre aux curés de son diocèse, Richelieu leur recommande de lire, *distinctement et posément*, tous les dimanches et tous les jours de fête, une leçon de son *Instruction* à la grand-messe.

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> de Beauregard était vicaire général de Luçon avant la Révolution. Il émigra en Angleterre, revint en France pendant la guerre de la Vendée, chargé d'une mission auprès de Charrette, dans l'armée duquel il resta quelque temps. Plus tard, il devint évêque d'Orléans. Il a laissé des *Mémoires* et un *manuscrit* sur l'histoire de l'évêché de Luçon. Ce manuscrit est précisément conservé dans la bibliothèque de l'évêché.

A la fin de sa lettre, le prélat signe, en prenant vis-à-vis de ses prêtres la qualité de *très-affectionné confrère et serviteur*.

Pendant que l'évêque de Luçon attendait patiemment dans son exil que le roi eût besoin de lui, et, tout en attendant, s'occupait, autant que la distance des lieux le permettait, de l'administration de son diocèse, les événements politiques marchaient et allaient bientôt rendre son intervention nécessaire. Les grands s'étaient détachés de Luynes et avaient pris la reine-mère pour drapeau. Le duc d'Épernon avait fait évader la princesse et l'avait conduite de Blois à Angoulême. Le parti du roi et le parti de la reine avaient chacun une armée. Une escarmouche avait eu lieu près des Ponts-de-Cé. Les soldats de la reine avaient été vaincus.

Parmi les grands, plusieurs se décidèrent à tenter une réconciliation entre le roi et sa mère. Le roi entraînait parfaitement dans ces vues. Le tout était de fléchir le cœur hautain de la reine. Un seul homme semblait avoir assez d'empire sur elle pour atteindre le but : c'était Richelieu. Le Père Joseph était resté l'ami du prélat et un des conseillers de la cour. Sur son avis, on députa à la reine l'abbé de la Cochère, doyen du chapitre de Luçon, prêtre entièrement dévoué à son évêque. L'abbé de la Cochère n'eut pas de peine à faire comprendre à la reine que l'homme le plus capable d'accommoder ses affaires était l'évêque de Luçon, et qu'avant toute chose, il fallait demander son rappel<sup>1</sup>. La reine adopta sans peine cette idée, agit en conséquence, et, peu de temps après, Richelieu recevait du roi une lettre qui devait lui servir de sauf-conduit.

Richelieu quitta le lieu de son exil et, le 10 août 1619, il conclut entre le roi et la reine un traité de réconciliation. Puis il alla trouver le roi pour préparer l'entrevue entre la mère et le fils. Le prélat resta à la cour, où il lutta sourdement contre le duc de Luynes, en favorisant les desseins ambitieux de la reine-mère, tandis que de Luynes lutta sourdement contre lui en le rendant autant que possible odieux au roi. C'est à cette influence du duc-ministre que l'on attribue la lettre par laquelle Louis XIII supplia le pape Paul V

<sup>1</sup> Histoire du Père Joseph du Tremblay.

de ne pas donner le chapeau de cardinal à l'évêque de Luçon. Ceci se passait en janvier 1621 ; au mois de décembre de la même année, le duc de Luynes, qui n'avait du guerrier que le titre de connétable, mourait de chagrin, dit-on, après avoir vainement essayé d'enlever Montauban aux calvinistes.

La mort de Luynes fut le signal d'un changement complet de politique. Richelieu, maître de la situation, reçut, le 5 septembre 1622, le chapeau de cardinal, et ce fut Louis XIII qui lui remit la barrette.

Les protestants, fiers des places fortes que leur laissait l'édit de Nantes, formaient comme un Etat républicain au sein même du royaume de France et ne cessaient de s'agiter dans l'intention de transformer le royaume en république ; le feu de la guerre civile désolait de nouveau les provinces, notamment la Saintonge et le Poitou. Le 1<sup>er</sup> mars 1622, Luçon fut pillé par Soubise, qui dévasta la cathédrale et enleva les archives de l'évêché. Il brûla une partie des papiers<sup>1</sup>. Le roi, obligé de se mettre à la tête de ses troupes, vainquit Soubise à Riez, chanta le *Te Deum* à Apremont, séjourna à Sainte-Hermine et quitta le Bas-Poitou en passant par Fontenay. Nous ne pouvons entrer dans les détails. Richelieu, en attendant qu'il mit fin, en 1628, à la guerre civile par la prise de la Rochelle, secondait de tout son pouvoir les efforts du roi contre les intrigues, les prétentions et les révoltes de l'hérésie.

La dame douairière de Rohan, mère de Henri de Rohan et de Soubise, soufflait de son château du Parc l'esprit de l'erreur et de la révolte sur les contrées voisines. Elle tenait les églises de Vendrennes et de Mouchamps converties en temples calvinistes. Un

<sup>1</sup> D'après Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, Luçon se serait racheté du pillage moyennant une forte rançon. Mgr de Beauregard et Thibeau, auteur de *l'Histoire du Poitou*, disent formellement le contraire. Il est possible que Soubise, après avoir beaucoup pillé, ait reçu une forte rançon à la condition qu'il ne pillerait pas davantage. Le pillage de Luçon n'en reste pas moins un fait constant. Soubise, le chef des républicains calvinistes dans la Saintonge et le Poitou, exerça ses ravages non-seulement à Luçon, mais dans tout le pays environnant. Il est encore certaines traces de ses méfaits qui demeurent. En les montrant, les paysans nous disent tristement : *Ce sont les Soubises qui ont passé là.*

arrêt du 16 février 1623 lui fit lâcher prise. Il fallut qu'un autre arrêt, du 11 septembre 1624, rétablît le culte divin dans l'église de Mouchamps et défendît aux protestants de troubler le curé dans l'exercice de ses fonctions et dans la perception de ses droits.

Richelieu avait provoqué ces mesures. Lorsque la dernière arriva, il s'était démis de son évêché. Voici sa lettre d'adieu au chapitre de la cathédrale :

Messieurs, ç'a esté à mon grand regret que je me suis démis de mon évêché, pour ne pouvoir y rendre en personne l'assiduité que mon devoir désiroit de moi. Mais les lois de la conscience m'y ayant obligé, je me suis étudié à transporter ce bénéfice à une personne dont vous pourriez recevoir de la consolation et qui peut apporter, quand et quand, en l'exercice de sa charge, le soin et la vigilance nécessaires. Une chose me suis-je réservée que je conserverai inviolablement, savoir : le contentement d'avoir esté longtemps chef d'une compagnie, au bien et au mérite de laquelle j'ai, dès le commencement, voué mon cœur et mon affection, et de plus la volonté immuable de vous servir es occasions, avec autant de zèle que jamais, désirant vous faire ressentir de ce transport, cet avantage que pour un esvêque vous soyez assuré d'en avoir deux : et celui qui vous assistera par sa présence, et moi qui, bien qu'absent, aurai toujours le même esprit de charité pour vous et la même passion à rechercher vos intérêts, que j'ai ci-devant témoignée. L'inclination que vous avez de tout temps montrée à m'aimer, vous porte, je m'assure, à me rendre la pareille et à vous souvenir de moi en vos prières publiques et privées comme je vous supplie d'affection. Pour vous y convier, je donne à vostre esglise la chapelle entière avec laquelle j'avois accoustumé de vous assister ; je vous ai aussi obtenu une décharge des décimes que je vous envoie pour preuve de ce que je désirois faire pour vous en plus importante occurrence et du désir que j'ai, qu'ayant place en vos cœurs, vous vous souveniez de moi au chœur de vostre esglise, et que vous croyez que je suis très-entièrement, Messieurs, vostre bien affectionné à vous servir, en toutes occasions,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

A Fontainebleau, le 16 janvier 1623.

Richelieu se réserva une rente de 6,000 livres sur les revenus de l'évêché qu'il abandonnait : c'était le tiers du revenu total de cet évêché. Disons à sa décharge que plus tard il réduisit cette rente à 5,000 livres et qu'il finit même par y renoncer.

N'étant plus évêque de Luçon, il se servit de sa fortune et de son

crédit pour terminer les travaux de restauration commencés à la cathédrale et à l'évêché. La façade principale de ce dernier édifice, rebâtie par lui, porte ses armes, comme le portail porte celles du cardinal Louis de Bourbon, comme les murs de la bibliothèque portaient autrefois celles de Milon d'Illiers. On voyait dans l'ancien évêché, avant la refonte malheureuse qui en a été faite par l'architecte du gouvernement <sup>1</sup> sous l'épiscopat de Mgr Delamarre, la chambre de Richelieu que M. Marionneau a parfaitement décrite dans un récent et remarquable article <sup>2</sup>. Nous n'en parlons après lui que pour en déplorer la disparition. Richelieu continua jusqu'à sa mort à témoigner l'affection la plus sincère et la plus vraie à son ancien diocèse. Dans son testament fait à Avignon et daté du 12 février 1619, il donnait au chapitre une croix, un calice, des burettes, une cuvette, six chandeliers, un bénitier avec son goupillon, deux beaux vases, deux bassins, deux grandes châsses, une clochette, une boîte à hosties, le tout en vermeil ; de plus, sa crosse, ses ornements et trois tentures de tapisserie de Flandre pour tapisser le chœur de la cathédrale. C'était toute sa chapelle. Richelieu maintint son testament, qui obtint son effet. Malheureusement la cathédrale ne put conserver ces richesses. Dans une circonstance où le gouvernement demanda des subsides au clergé, vers la fin du règne de Louis XIV, ou au commencement de celui de Louis XV, la crosse du cardinal et d'autres objets précieux furent envoyés à la monnaie pour satisfaire aux exigences du fisc.

Richelieu fut sacré en 1607. Il arriva en 1608 à Luçon. Il se démit en 1623. Pendant son épiscopat, il résida régulièrement dans son diocèse, quand les affaires de l'Etat ne l'appelèrent pas à la cour ou ne le forcèrent pas d'habiter Avignon. Tout modeste qu'était ce diocèse, il s'y attacha et en prit un soin constant et assidu. Ni les préoccupations politiques, ni son séjour dans des lieux éloignés, ne purent éteindre son zèle. Alors qu'il n'en était plus évêque, il s'occupait encore des intérêts du diocèse de Luçon.

<sup>1</sup> Nous disons architecte du gouvernement et non architecte diocésain, pour que la responsabilité de ce qui a été fait à l'évêché de Luçon, sous M<sup>r</sup> Delamarre et depuis, retombe sur le gouvernement de qui dépend l'architecte, et non sur l'autorité diocésaine.

<sup>2</sup> *Revue de Bretagne et de Vendée*. (Août 1876).

Il releva les murs du sanctuaire; il restaura, plutôt au profit de ses successeurs qu'au sien propre, le palais épiscopal; il instruisit son clergé et le fortifia autant par son exemple que par sa parole; il ouvrit aux lévites un séminaire; il prépara de nouvelles générations sacerdotales; il appela dans son diocèse les apôtres de saint François et ceux de saint Vincent; il offrit un asile aux pauvres malades; il laissa à sa cathédrale restaurée ses vases sacrés et à son peuple des livres où la saine doctrine était opposée au poison de l'hérésie. Il fut évêque et bon évêque. Il n'entre pas dans notre plan de le considérer comme ministre.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

Lettres d'Armand de Richelieu, évêque de Luçon, à M<sup>me</sup> de Bourges.

I

Madame, ayant permis à Corbonnier de faire un tour à Paris, pour quelques affaires, j'ay esté bien aise d'avoir ceste occasion de vous assurer que si j'ay esté paresseux à vous escrire, ce n'est pas toutesfois que je n'aye la mémoire que je dois avoir de vous, mais bien le peu de commodité qui se présente d'escrire comme on voudroit; car bien que nous ayons des messagers ordinaires, il ne faut que manquer d'une heure, pour perdre l'occasion d'envoyer ses lettres; je ne veux point tant m'excuser, que je n'advoue estre un peu beaucoup paresseux; mais cela n'empesche pas que je ne reconnoisse les obligations que je vous ay et que je ne souhaiste les moyens de m'en revancher. Je songe, sur ma foy, tous les jours à marier Madeleine<sup>1</sup>, mais il ne se trouve ny gentilhommes ny autres qui ayent de l'argent ny du drap. Nous sommes tous gneux en ce pays, et moy le premier, dont je suis bien fâché, mais il y faut apporter remède, si on peut. Tel que je soye, je suis bien vostre serviteur, mais si inutile que je n'ose me prévaloir de ce titre, que je désire toutesfois me conserver à jamais pour demeurer, Madame, votre serviteur humble,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

II

Madame, j'ai receu les chappes que vous m'avez envoyées, qui sont venues extrêmement belles, et ont esté receues de la compagnie à qui je

<sup>1</sup> C'était probablement une fille ou une nièce de M<sup>re</sup> de Bourges (Note de M. de la Fontenelle, auteur de *l'Histoire du monastère et des évêques de Luçon*).

les devois; je vous ai un million d'obligations, non pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices que ce papier n'en peut porter le nombre. Je suis maintenant en ma baronnie aymé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde; mais je ne puis que vous en dire encore; car tous les commencements sont beaux, comme vous savez. Je ne manqueray pas d'occupations icy, je vous assure, car tout y est tellement roiné qu'il faut de l'exercice pour le remettre. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ay aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée. Vous jugez bien que je n'ay pas besoin de grand hiver; mais il n'y a remède que la patience.

Je vous puis assurer que j'ay le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable, mais je vous laisse à penser quel est l'évêque? Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ny jardin, ny allée, ny quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. Je quitte ce discours pour vous dire que nous n'avons point trouvé dans mes hardes une tunique et une dalmatique de taffetas blanc, qui accompagnoyent les ornements de damas blanc que vous m'avez fait faire; c'est ce qui faist que je croy que cela a esté oublié. Mon aumosnier deffunct dit qu'on vous l'envoya de Noyseau pour faire esterner les épaules, et que peut-estre cela aura esté oublié chez le faiseur d'ornements. Je vous supplie d'en scavoir la vérité, afin que je sache s'il est perdu ou non; c'est une partie de la succession de deffunt M. de Luçon, car je n'ay trouvé autres ornements de luy que ceux-là.

Il a fallu que j'en aye fait faire d'autres pour la feste, car autrement je n'eusse peu officier. Mais l'espérance que j'ay eue qu'il n'y auroit rien de perdu, m'a faist choisir une autre couleur, afin, que si on recouvre ce qui est égaré, j'en aye de deux couleurs.

Il faut que je vous dise que j'ay accepté le lict de velours de madame de Marçonnét, lequel je fais accommoder, ensorte qu'il vaudra 300 liv. Je fais faire force autres meubles, mais il ne manquera une tapisserie; s'il y avoit moyen de changer les pentes de ce lict de deffunt M. de Luçon de soye et d'or, avec une tente de Bergame pareille à celle que vous m'aviez déjà achetée, cela m'accommoderoit fort. Il y a encore à Richelieu quelques pièces dudict lit comme le fond, et que je vous enverrois. Vous voyez comme je vous escrits de mon ménage, qui n'est pas encore bien garny; mais le temps fera tout.

J'ay pris un gentilhomme pour maistre d'hôtel, qui me sert extrêmement bien et à vostre mosde, sans luy c'estoit mal. Mais je n'ay besoin

que de voir mes comptes ; car, quelque compagnie qui vienne me voir, il scait fort bien ce qu'il faut faire. C'est le jeune Labroue, qui estoit gentilhomme servant de M. de Montpensier. A la fin on trouve tout faist. Tout le monde ne pensoit pas, au commencement, qu'il fist tout ce qu'il faist, mais je vous assure qu'il triomphe. Tout nostre faist va honorablement ; car on croit que je suis un grand Monsieur en ce pays. Je vous entretiendrais tout aujourd'huy, mais il se faist tard, ce qui faist que je suis contraint de finir et de vous dire que je suis vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Madame, je vous prie me faire faire un manchon de la moitié des peaux de marthe de M. le commandeur, couvert de velours ras noir, car il faist froit en ces quartiers. Vous me manderez, s'il vous plaist, combien je debvray à mondist sieur le commandeur, pour la moitié de ces peaux.

Madame Magdeleine trouvera ici que je lui baise les mains ; je crois qu'elle sera mariée à ceste heure.

## III

Madame, cette lettre vous assurera de mon souvenir et du service que je désirais vous pouvoir rendre, et sans cérémonie, vous prier de me départir toujours votre assistance en mes négociations, auxquelles je pense ; méditant déjà mon voyage à Paris, je vous prie de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver une petite tapisserie pareille à celle que vous pristes la peyne de m'acheter, lorsque j'estois malade, c'est-à-dire du prix, car je n'ay pas besoin de grand hyver, ma bourse estant fort foible. Si vous en trouvez une, vous m'obligerez de l'arrester, s'il vous plaist, et, pour cela, j'envoyerai ce qu'il faudra, si elle se trouve devant mon arrivée. Pour de la vaisselle d'argent, M. de Bourges scaist mon intention, qui est d'en avoir, au cas que je puisse tirer l'argent qui m'est deub à Paris ; mais sans cela je ne puis rien dire. Pour un logis, je ne scay que faire n'ayant point de meubles à Paris, et les logis estant si chers : si s'en trouve un à bon compte, je le prendrois. Toutefois l'incommodité des chambres garnies estant grande, ainzy que tous les ans, j'espère dorénavant et que cela estant, il faudra que je fasse mes provisions en temps et lieux.

Mandez-moi vostre avis, car il faut que j'advoque que je m'en trouve bien ; je vous prie aussi de me mander ce que vaut le vin dans Paris, le muy, d'autant qu'à en faire mener d'icy, il me reviendrait à 17 escus la pipe, rendu en cave. Au cas que vous trouviez que j'en doibve faire mener,

mandez-moy, s'il vous plaist, si on trouveroit où le mettre. Si vous me donnez bon conseil, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut. Et, d'autre costé, tenant de vostre humeur, c'est-à-dire, estant un peu glorieux, je voudrais bien, estant plus à mon aise, paroistre davantage, ce que je ferois plus commodément, ayant un logis à moy.

C'est grande pitié que de pauvre noblesse, mais il n'y a remède : contre fortune bon cœur. Je vous donne beaucoup de peine, je vous en demande pardon, et vous supplie de croire que je suis, Madame, vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Ce 10 juin 1610.

## IV

Madame, mettant la main à la plume pour vous escrire, je vous envoie, quand et quand, ce qui vous restoit deub des mises que vous avez faist pour moy ; il y a quarante pistoles et vingt sols en monnoye, qui font les quatre cent une livres dont je vous estois demeuré redevable. Passant ces jours derniers par la Melleraye, j'ai appris de mon oncle les traverses que l'on vous donne en vos affaires et ay pris part aux déplaisirs que vous en recevez. Toutesfois vostre contract devant avoir lieu, comme tout chacun l'estime, j'espère que vous serez bientôt hors de l'ennuy dont on trouble vostre repos. Je voudrois avoir moyen de contribuer quelque chose pour vous en tirer, je m'y employerois très-volontiers, et bien que ma bourse ne soit pas garnie comme il faut, si est-ce que là, vous offrant avec ce peu que je puis, je vous prieray de disposer de tout ce qui est mien, comme estant, Madame,

Votre très-humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

A Coussay, ce 28 septembre 1610.

## V

Madame, envoyant ce laquais à Paris, j'ai désiré qu'il sceust de vos nouvelles, que je me promets estre telles que je les souhaite. Je me réjouis de vostre voyage des Ardilliers, pour espérer le bonheur de vous voir en mon hermitage de Coussay, où vous aurez tout pouvoir. Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie ;

par-là vous connoistrez la misère d'un pauvre moine qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique. Ne faisant pas si tost estat de quitter ce séjour, pour prendre celui de la ville, en quelque lieu que je sois, vous pourrez vous assurer que je vous souhaiterai toujours autant de bonheur que personne au monde, comme estant véritablement, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

## VI

Madame, bien que mes lettres ne vous puissent estre qu'à importunité, je ne laisse toutesfois de vous escrire pour vous témoigner le souvenir que j'ay de vous, et vous rafraischir la mémoire de ceux qui vous trouvent comme moy.

Je suis fâché de ne pouvoir vous tesmoigner que par paroles combien je suis vostre serviteur, mais, ma foy, je me recognois si inutile que ma bonne volonté ne sert pas beaucoup à ceux à qui je désire rendre du service. Il faut, à ce compte, que je me plaigne de mon malheur, et que je prie Dieu qu'il me rende plus heureux à l'avenir; quand cela sera, mes efforts vous confirmeront ce que mes paroles vous témoignent. Cependant je vous prie de me mander ce que me cousteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur, comme on les faists; je voudrois bien qu'il y eut moyen de les avoir pour cinc cens escus, car mes forces ne sont pas grandes. Je scay bien que pour cent escus de plus, vous ne voudrez pas que j'aye quelque chose de chétif. Je suis gueux comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent; mais toutefois lorsque j'auray plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Quand j'auray sceu le prix, je vous enverray cinc cens escus, s'ils y peuvent fournir, et vous prieray de me vouloir faire ceste faveur que d'achever de me mettre en ménage, puisque vous avez commencé. Je vous importune toujours, mais je scay bien que vous ne le trouverez point mauvais; c'est ce qui m'en donne la liberté et qui m'oblige à demeurer, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Évesque de Luçon.*

Je baise les mains à Madame Magdeleine, que j'estime être maintenant en son ménage.

## LOUISE AMAURY

NOUVELLE

Les vieux quartiers de la ville de Nantes sont, ainsi qu'il arrive dans la plupart de nos grandes villes de province, encore remplis de maisons grises, massives, irrégulièrement percées, souvent ornées de sculptures et taillées dans de grandes proportions. Les délicatesses de la vie moderne ont éloigné peu à peu de ces antiques demeures bâties par nos opulents mais rudes aïeux, les fils efféminés de ces braves gentilshommes, et elles se sont peuplées d'une race forte et vigoureuse pour qui elles n'étaient pas construites. Les bruits d'outils, les chansons, les cris des travailleurs retentissent incessamment sous les nobles lambris; les longs passages et les vastes escaliers s'animent comme les galeries d'une fourmilière; l'humble chandelle éclairant la veillée soucieuse et occupée de quelque mère de famille, remplace maintenant les lustres et les girandoles dans les salons rétrécis, et le drame humain se joue désormais, au milieu de ces vieilles décorations, avec de nouveaux acteurs et sous une nouvelle forme. Mais pour être représenté par des personnages obscurs et inconnus, dont l'histoire se déroule sans retentissement lointain entre les murailles dépouillées d'une unique et pauvre chambre, ce drame terrible n'en conserve pas moins ses émouvantes péripéties. Après tout, c'est toujours le cœur humain qui en est le véritable héros. C'est toujours l'homme, avec ses courtes joies et ses longues tristesses, ses aspirations infinies et ses misérables jouissances, sa foi, ses doutes, sa tendresse et ses haines, qui s'agite, vit et meurt en proie aux mêmes impressions et



aux mêmes défaillances. Seulement la rudesse primitive des sentiments et des sensations donne une énergie particulièrement saisissante au travail de la passion sur des caractères qui ne savent ni se réprimer, ni dissimuler leurs impulsions instinctives. A un certain degré de l'échelle sociale la spontanéité des actions ne trouve point d'entraves dans les convenances mondaines; les périphrases n'adouissent plus le langage. Séparées par une ligne moins accusée, les émotions de l'âme se confondent avec les brutales réalités de l'existence, la douleur morale s'augmente de la souffrance physique, la force matérielle règne avec un empire absolu, à moins qu'elle ne vienne se briser elle-même devant une de ces âpres volontés qui risquent tout pour se satisfaire, et, d'autant plus redoutables qu'elles dominent un esprit plus inculte, ne connaissent ni frein, ni loi. Enfin chaque détail des luttes désespérées poursuivies dans ce triste milieu se présente avec une netteté poignante aux yeux de l'observateur qui peut suivre à travers les voiles déchirés ou insoucieusement rejetés le menaçant développement des maladies de l'âme.

Parmi les constructions désignées dans nos premières lignes, il existe à Nantes, au milieu du quartier dont les rues tortueuses s'étendent en serpentant de la cathédrale à l'Hôtel-de-Ville, une maison à l'aspect original qui manque rarement d'attirer l'attention du voyageur. Elle se trouve placée sur un carrefour où viennent aboutir quatre rues étroites et noires, qui semblent s'y être donné rendez-vous pour faire de compagnie une visite au soleil; ses toits découpés, et surtout une grosse tourelle en saillie, lui donnent l'air d'un petit château fort. La porte épaisse et massive serait en état d'opposer une solide résistance à de nombreux assaillants. Les fenêtres principales s'ouvrent sur une cour encadrée de grands murs; celles du pignon sont garnies au rez-de-chaussée par des barres de fer, et aux étages supérieurs elles prennent l'apparence de véritables meurtrières. Mais ces précautions des anciens habitants sont devenues tout à fait inutiles depuis qu'une boutique et une porte pratiquées dans l'épaisseur du mur livrent l'entrée de la petite

citadelle. La maison est du reste, à tous ses étages, habitée par des ouvriers. Un serrurier occupe la boutique dont nous venons de parler, au-dessus se trouve un cordonnier, plus haut un menuisier, un tailleur, une lingère.

A la porte de cette maison, par une fraîche matinée des premiers jours de mars, se tenait un groupe composé de cinq ou six femmes auxquelles s'étaient adjoints le cordonnier et le tailleur, que leur état sédentaire rapproche souvent du beau sexe. On causait avec vivacité et l'on s'occupait charitablement du prochain, lorsque la petite poterne, pratiquée dans un des vantaux de la grande porte, s'ouvrant tout à coup, donna passage à une femme âgée dont l'air refrogné, le regard ferme et sombre, la démarche soldatesque refroidirent subitement l'entrain des causeurs. Les conversations cessèrent, on échangea des regards furtifs et on répondit à un glacial bonjour par des saluts embarrassés.

— Est-ce pour sa belle-fille que madame Amaury va chercher du lait tous les jours? dit une des commères en ricanant; faut croire que la petite mijaurée aime à en avoir dans son chocolat.

— Je pense, répondit le tailleur en hochant la tête, que la pauvre femme ne prend pas beaucoup de chocolat, maintenant qu'elle n'a que sa belle-mère pour lui en donner.

— Et vous avez tort de l'appeler mijaurée, madame Henri, reprit avec chaleur une brave petite personne, lingère de son état, et qu'on appelait madame Leblanc; c'était une bonne travailleuse, gaie, accorte, aimable pour tout le monde, avant que le départ de son mari lui eût brisé le cœur.

— Dam! reprit madame Henri, chacun connaît ses affaires. Si sa belle-mère dit qu'elle est une mijaurée, faut croire qu'elle a de bonnes raisons pour le penser. Après ça, vous qui semblez être au fait de ce qui se passe dans la famille, vous devriez bien nous dire pourquoi Gratien Amaury est parti si brusquement.

— Je n'en sais pas plus long que vous là-dessus, répondit la lingère en secouant la tête, et ce n'est pas à madame Gratien qu'on peut le demander à présent. On la tient sous clef cette pauvre

Louise. Personne ne lui a parlé depuis qu'elle est accouchée. Madame Amaury l'étranglerait ou la laisserait mourir faute de secours qu'on n'en saurait rien dans la maison.

— Allons, allons, il ne faut pas parler comme ça, reprit d'un air grave madame Henri, qui, remplissant les fonctions de portière, se croyait chargée de maintenir la bonne harmonie entre ses administrés; c'est dangereux, voyez-vous, d'attaquer la réputation d'une honnête femme, et madame Amaury est honnête quoi qu'on puisse en dire; elle paye exactement son terme et va à l'église aussi souvent qu'une autre; elle a fait appeler une garde quand sa bru en a eu besoin. On n'a pas le droit de venir se mêler des petites discussions qui peuvent s'élever entre des parents.

— Oui, oui, c'est plus facile de parler ainsi, murmura la lingère; madame Amaury est une brave femme, puisqu'elle paye exactement son terme; elle soigne sa belle-fille à merveille sans doute, mais cependant nous avons tous vu la pauvre Louise, qui est arrivée ici si fraîche et si jolie, dépérir à vue d'œil. Son mari l'a quittée sans qu'on sache pourquoi, et l'on ne peut pénétrer jusqu'à elle. On a emporté son pauvre enfant de si grand matin qu'aucun de nous n'a pu suivre l'enterrement ou le voir passer. Non, je vous répète, moi, qu'on ne sait pas au juste tout ce qui s'est fait et se fait encore là-haut.

— Ma foi, vous devriez vous en informer à madame Amaury elle-même; ce serait elle qui pourrait le mieux vous répondre. Pour moi, ça ne me regarde pas, et je ne suis plus assez jeune pour me faire du mauvais sang à propos de mes voisins et de mes voisines. Tenez, voilà justement la belle-mère qui revient, allez lui demander des nouvelles de madame Gratien et lui faire vos questions. Elles seront bien reçues!

La vue du visage sévère de madame Amaury, qui, sortant de chez la fruitière avec un petit pot de lait à la main, se dirigeait du côté des causeurs, sembla modifier les dispositions courageuses de la lingère. Elle détourna la tête, murmura quelques mots sur la nécessité d'aller rejoindre ses enfants et rentra dans la maison. Les

autres échangeaient un sourire ironique, mais jugèrent à propos d'imiter sa prudence. Madame Amaury passa au milieu d'eux, parcourut d'un pas lourd la longue allée obscure, et monta lentement le vieil escalier de bois. Arrivée au troisième étage, elle tira une clef de sa poche, ouvrit sa porte et la referma soigneusement après être entrée chez elle. Ce n'était point cependant dans cette chambre que se trouvait la jeune femme qui venait de faire le sujet de la conversation. Louise occupait à l'étage supérieur un appartement semblable en grandeur et en disposition à celui de sa belle-mère. Elle l'avait d'abord habité avec son mari, maintenant elle s'y trouvait seule et tout n'attestait que trop le douloureux abandon dont elle souffrait. Elle était assise sur un fauteuil de paille placé près de la fenêtre. Le lit qu'elle venait de quitter paraissait défait et en désordre; les tisons, à demi éteints, jetaient à peine quelques faibles rayons de chaleur dans la chambre refroidie. Les membres frêles de la jeune femme grelotaient par moment sous l'impression de cette humidité glacée; ses pieds reposaient sur le froid carreau du sol et elle serrait convulsivement sur son sein les plis de la robe qu'elle avait jetée sur ses vêtements de nuit; sa figure était pâle, ses mouvements pénibles; mais dans ses yeux profondément creusés, sur ses lèvres tremblantes, on pouvait lire une telle expression d'angoisse et de désespoir que visiblement les souffrances de l'âme l'emportaient sur celles du corps. Elle était bien jeune, elle avait été bien jolie. Ses traits délicats, qui n'annonçaient pas plus de vingt ans, étaient encore beaux, malgré le chagrin qui les flétrissait. De temps en temps elle promenait autour d'elle des regards inquiets; puis les fixant de nouveau sur la muraille, retombait dans une immobilité complète.

Tout à coup un léger bruit partant de l'étage inférieur la fit tressaillir. Une rougeur fugitive passa sur son visage; elle se redressa et prêta l'oreille avec une attention haletante. Ce qu'elle avait entendu ressemblait au vagissement d'un enfant, mais si faible, si étouffé par la distance, le plancher, l'épaisseur des murs, que pour le distinguer il fallait le profond silence qui régnait dans la chambre, les sens de

la jeune femme affaiblie par la solitude et la maladie, et peut-être aussi les préoccupations secrètes de la mère.

Et pourtant elle l'entend de nouveau... Encore !... encore !... Certaine de ne pas se tromper, elle se lève de son fauteuil avec une force fébrile, s'élance à la fenêtre et tâche de l'ouvrir. Elle y parvient avec peine et se penche au dehors ; son cœur bat à lui rompre la poitrine. Mais un flot d'étourdissantes rumeurs monte subitement, l'entoure, l'assourdit, et les sons incertains qui l'avaient frappée se perdent au milieu des chansons, des coups de marteau, des bruits de lime, de scie, de ferraille. Elle écoute longtemps, puis découragée et perdant toute la force factice qui l'avait soutenue, elle se traîna d'un pas chancelant jusqu'à son fauteuil, s'y laissa tomber, couvrit son visage de ses mains et éclata en sanglots. Ses douloureux gémissements retentirent dans la chambre vide, ses larmes coulèrent sans interruption au travers de ses doigts amaigris. Personne n'était là pour distraire ou consoler son chagrin. Peu à peu la faiblesse physique l'emporta sur la douleur morale, sa tête se pencha sur son épaule, ses mains se détachant l'une de l'autre tombèrent à ses côtés, et elle s'assoupit ; mais sa respiration entrecoupée attestait que son esprit veillait et souffrait encore.

Pauvre Louise Amaury ! Deux ans auparavant elle était une gaie et insouciant enfant enviée par toutes ses compagnes et adorée par son vieux père, qui n'avait pas de plus grand plaisir que de parer sa chère Louise et de prévenir tous ses desirs.

L'existence des jeunes filles de la classe ouvrière est généralement beaucoup plus heureuse que celle des femmes mariées. Leur liberté est complète, leur imprévoyance très-grande ; leurs gains personnels suffisent à leurs dépenses et elles profitent de l'aisance qu'elles trouvent à cette époque de leur vie dans le ménage de leurs parents encore dans la force de l'âge. Du jour où elles se marient, les soucis, les travaux pénibles, les préoccupations d'avenir tombent sur elles comme un poids accablant, trop souvent alourdi par la lutte contre la misère et les dérèglements d'un mari brutal et dépensier. Puis viennent les souffrances et les soins maternels, sur-

croît de peines qui n'excluent pas les autres ; et lorsque déjà cinq ou six enfants entourent la table pauvrement garnie, les vieux parents, usés par le travail, viennent demander à ceux qu'ils ont nourris de les nourrir à leur tour. La femme alors prélève leur part sur la sienne et celle de ses enfants ; heureuse si son rude mari, dont le labeur entretient la famille, n'ajoute pas brutalement, par des reproches violents, d'autres chagrins à ceux de sa triste existence. Que sont devenus les rubans bleus et roses de la jeune fille, ses rires éclatants, ses promenades des jours de fête en joyeuse compagnie, ses joues fraîches et ses yeux brillants ? Qui la reconnaîtrait, flétrie avant l'âge, dans la mère de famille sur laquelle retombe toujours le plus lourd fardeau du ménage ? Et nous ne traçons là qu'une esquisse de la vie ordinaire ! Qu'est-ce donc lorsque des troubles de cœur ou quelque lutte intestine viennent ajouter leur goutte amère à cette coupe déjà si pleine ?

Le père de Louise, le bonhomme Mairan, était un habile sculpteur sur bois. Certains ouvrages de lui auraient pu être comparés aux plus délicates des naïves figurines que nous ont léguées les *tailleurs d'images* du moyen âge. Ces vieux artistes revivaient en lui comme Bernard Palissy dans son compatriote Avisseau ; car Mairan aussi était né et habitait à Tours. Malheureusement, avec l'imagination, le goût, la verve du véritable artiste, le bonhomme en avait la complète imprévoyance et le travail capricieux. Il passait des jours, des semaines dans une oisiveté rêveuse, vivant de crédit et d'emprunts, pêchant à la ligne sur les bords du Cher et se promenant dans la campagne. Puis, tout à coup il se mettait à l'ouvrage, travaillait jour et nuit et produisait quelque petit chef-d'œuvre dont le prix acquittait largement ses dettes et lui permettait encore de faire à sa fille chérie un joli présent. Tout le monde, et Louise la première, était accoutumé à cette façon d'agir. On connaissait Mairan pour un honnête homme, on avait confiance en lui, et les bourses de ses amis lui étaient toujours ouvertes. Cependant Louise sembla douter un jour que la conduite de son père fût la mieux entendue, et elle essaya d'y apporter quelques modifications. Entre autres économies

elle détermina le vieillard à louer à deux ouvriers qui, finissant leur tour de France, venaient d'arriver à Tours, deux chambres dont il pouvait facilement se passer, assurait-elle. L'idée de cette excellente affaire était venue subitement à Louise lorsqu'elle avait appris que Gratien Amaury et son compagnon Prosper Baudin, qu'elle avait rencontrés plusieurs fois en se promenant avec son père, cherchaient un logement dans le quartier. Les jeunes gens furent enchantés, et le marché se conclut avec la plus grande facilité. Le vieux sculpteur se douta le dernier du résultat que devait avoir cette tentative de spéculation. Gratien Amaury, déjà épris de Louise, en devint amoureux fou, et réussit à lui plaire. Il était jeune, fort peu avancé dans ses affaires, mais il avait du talent dans son métier d'ouvrier ébéniste. Les défauts de son caractère, une malheureuse faiblesse qui le rendait la proie de tous ceux qui voulaient l'exploiter et une disposition violente à la jalousie, étaient cachés par un entraînement de bon enfant et la gaieté intarissable d'un esprit insouciant. Le père Mairan n'était pas capable de faire une objection fondée sur la prévoyance de l'avenir. Il donna son consentement au mariage de sa fille en la suppliant seulement de ne pas le quitter, et Louise épousa Gratien.

La mère de Gratien habitait Nantes. Veuve et n'ayant que ce fils unique, elle avait exercé jusque-là sur lui une extrême influence. Lorsqu'il alla lui faire part de ses projets, la vieille femme jeta feu et flammes. Ce mariage décidé en dehors de ses conseils ou de son approbation l'exaspéra ; mais cette fois son pouvoir échoua contre l'amour qui s'était emparé de l'âme entière de Gratien. Il repartit aussitôt qu'il le put, échappant ainsi aux reproches de sa mère et lui laissant au cœur un levain d'amère jalousie contre la jeune fille qui lui était préférée.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

## MONSEIGNEUR FOURNIER

Le mois de juin a été marqué par un événement d'autant plus douloureux pour le diocèse de Nantes qu'il était moins prévu. Quel que fût l'âge de Mgr Fournier, telle était son activité et son énergie, tout au moins morale, qu'on oubliait les années avec lui et qu'il les oubliait lui-même. Trois fois déjà, il avait fait le voyage de Rome ; les deux premières fois, comme simple prêtre, la troisième comme évêque ; le moment fixé par les lois de l'Eglise pour le compte rendu de son administration n'était pas encore revenu ; mais, avant de célébrer lui-même les *noces d'or* de son sacerdoce, il avait à cœur d'aller célébrer à Rome, avec un pèlerinage nantais, les *noces d'or* épiscopales du pontife dont la ferme et puissante vieillesse fait la joie des chrétiens et l'admiration du monde.

Comment ne pas reconnaître là un des traits distinctifs du caractère de Mgr Fournier, son amour de l'Eglise romaine ? Bien jeune encore et lorsque les traditions gallicanes étaient dominantes, il professait la foi la plus complète à l'infailibilité pontificale et appelait de ses vœux le retour à la liturgie de l'Eglise-Mère. Cette tendance de son esprit, disons mieux, de sa foi, le mit, un instant, en rapport avec le célèbre abbé de la Mennais ; mais il s'aperçut vite que la foi du grand écrivain

n'était pas à la hauteur de la sienne, et il fut des premiers à s'éloigner de lui. Il lui fut aussi donné de connaître l'illustre abbé de Solesmes, et l'amitié de dom Guéranger fut pour lui une lumière et une force.

Nous avons déjà dit, dans cette *Revue*, quel ardent foyer d'idées et de charité fut la cure de Saint-Nicolas, à partir du jour où l'abbé Fournier en prit possession; il avait alors trente-trois ans<sup>1</sup>. Nous avons signalé les œuvres nombreuses qui prirent naissance dans cette cure, œuvres fécondes et parfois grandioses. Qu'il nous suffise de rappeler ici que l'abbé Fournier fut le premier, en France, à concevoir la pensée d'une basilique chrétienne, par l'art non moins que par la destination, à une époque où il n'y avait d'admiration officielle que pour les temples païens de Rome et d'Athènes, et qu'il fut le premier, dans notre diocèse, à introduire ces conférences de Saint-Vincent de Paul, qui font du riche, à tous les degrés de l'échelle sociale, mieux que le bienfaiteur, l'ami du pauvre. Le curé de Saint-Nicolas avait le don de l'initiative; mais il avait un autre don, plus rare encore, le don d'attirer à lui les pensées généreuses, de les grouper, d'être un lien entre elles, et de les mettre à l'œuvre, en les aidant de son concours, sans être pour elles une gêne par son autorité<sup>2</sup>. S'il remuait facilement les pierres, je l'ai dit, c'est qu'il remuait aussi les âmes. Sa parole facile, élevée à la fois et familière, sympathique surtout et infatigable, se faisait entendre à toute heure et elle s'est fait entendre quarante ans au même auditoire, sans le lasser jamais. Ajouterons-nous que toutes les bourses de sa paroisse lui furent ouvertes pour ses œuvres et que, pendant quarante ans, elles ne se lassèrent pas d'être ouvertes.

Comme évêque, Mgr Fournier a marqué son trop court épiscopat par des actes qui ne laisseront pas périr sa mémoire. Le

<sup>1</sup> Voir t. xxviii, p. 36, et t. xi, p. 249.

<sup>2</sup> C'est ainsi que se sont formées l'institution de Sainte-Marie pour les orphelines, de Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ou sans travail, et ces écoles, ces ouvroirs, ces vestiaires où n'est oubliée aucune misère humaine.

premier fut la promulgation solennelle des décrets du concile du Vatican, qu'il fit dès le mois d'août 1870, moins d'un mois après le concile, sans vouloir attendre un jour, une heure après sa prise de possession de la chaire épiscopale; le second fut la consécration de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus; le troisième le vœu, dans les circonstances les plus graves, de reconstruire l'église des saints patrons du diocèse, Donatien et Rogation, et d'associer le vocable du Sacré-Cœur à leur vocable. Vint ensuite la constitution d'un comité catholique pour réunir en un faisceau toutes les bonnes volontés qui prennent leur source dans la foi. On sait avec quelle promptitude et quelle générosité il put, aidé de ce comité et des conférences de Saint-Vincent de Paul, venir en aide à la misère publique, lors des inondations. Lui-même parcourait en bateau les quartiers inondés, comme autrefois le cardinal Consalvi les rues de Rome, pour porter des secours et des consolations aux malheureux.

Nous ne dirons rien de sa charité et de son patriotisme pendant la guerre; il fut alors ce que furent tous les évêques.

Le diocèse de Nantes doit à Mgr Fournier l'établissement de deux branches de la grande et pieuse famille de Saint-François: les Pères Récollets ou *Franciscains de l'étroite observance*, à Saint-Nazaire, et les Pères capucins à Nantes. Ce fut lui-même qui indiqua aux premiers Saint-Nazaire; il sentait combien serait utile l'influence de ces pauvres volontaires, de ces amis du peuple, dans une ville naissante dont la population cosmopolite n'avait d'autre lien que la pensée du lucre. Il faisait plus, et, à l'exemple de notre Saint-Père Pie IX, il s'affiliait lui-même à cette admirable famille religieuse et prenait la livrée de son tiers ordre.

Lorsque l'enseignement supérieur eut conquis parmi nous une certaine liberté, le grand désir de notre évêque eût été de voir renaître l'ancienne université, fondée par le pape Pie II dans notre ville, comme au lieu le plus propre, « par la fertilité

de son sol, le nombre de ses habitants, la richesse de son commerce, à recevoir et à faire briller cette perle de la science, *scientiæ margaritam*, que l'Église cherche toujours à mettre à la portée de ceux qui sont le plus bas, afin de les élever le plus haut, *ex infimo loco natos evehi ad sublimes* »<sup>1</sup>. Ce désir était naturel; nous le partagions tous; mais, reconnaissons-le, il venait trop tard. Un grand évêque avait déjà pris l'initiative à nos portes et, s'il était permis encore de douter de son succès, nous ne pouvions aucunement compter sur le nôtre. Ce fut un vif regret pour notre évêque. Nous entendant raconter néanmoins, il y a peu de mois, les merveilles accomplies à Angers : — C'est une preuve, nous dit-il, que l'université est bien où elle devait être; — dernières paroles qui méritent d'être retenues.

De grandes œuvres d'ailleurs s'imposaient à M<sup>r</sup> Fournier. Saint-Donatien d'un côté, c'est-à-dire l'accomplissement d'un vœu, la Cathédrale de l'autre, dont les travaux languissaient depuis plus de trente ans, étaient l'objet de ses plus constantes préoccupations; il ne lui a été donné ni de bénir ni d'achever la nouvelle église de Saint-Donatien, mais il a eu du moins la consolation de savoir que la plus grande partie de cette église serait prochainement livrée au culte; et, s'il n'a pu, comme son patron, saint Félix, couronner l'œuvre de sa cathédrale, *cumulare opus*, il a mis, du moins, la main au comble de l'édifice, la veille même de son départ pour Rome, et est parvenu à réunir les fonds nécessaires pour assurer son achèvement. Son nom demeure donc inséparable de ce monument grandiose.

M<sup>r</sup> Fournier s'était préparé au voyage de Rome par une tournée pastorale où, suivant son habitude, il n'avait ménagé ni son temps ni ses forces. A Saint-Nazaire, il donnait successivement la confirmation dans les deux paroisses, visitait tous les établissements pieux, toutes les écoles, prenait la parole

<sup>1</sup> Voir la bulle d'institution aux *Preuves* de Dom Morice, t. II, col. 1748.

cinq fois dans le même jour, restait enfin sans repos pendant huit heures. Les plus jeunes de son entourage étaient épuisés, mais lui semblait dominer la fatigue. Le lendemain, à Guérande, il ne s'épargnait pas davantage, et, huit jours après, à Rome, il conduisait, lui-même, ses pèlerins à toutes les stations. Le premier jour, c'était à Saint-Pierre, le second, à Saint-Jean-de-Latran, le troisième, à Saint-Paul hors des murs, le quatrième, à Sainte-Marie-Majeure. Partout il célébrait la messe et faisait entendre de ces *allocutions ardentes qu'échauffait sa flamme de Français et d'apôtre*; <sup>1</sup> « il se surpasse, écrivait un de ses pèlerins <sup>2</sup>, jamais il ne m'avait captivé à ce point par son éloquence. » — « Plusieurs évêques ayant vu ces exercices, lisions-nous dans l'*Univers*, ont publiquement manifesté l'admiration que leur inspirait l'attitude des pèlerins nantais », et un prélat italien disait : — « Si tous les évêques français conduisent ainsi leurs fidèles, votre patrie est appelée de nouveau à un grand avenir. »<sup>3</sup>

L'audience pontificale avait été fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juin. Depuis un mois, Pie IX ne cessait de recevoir les adresses les plus remarquables, et cependant M<sup>r</sup> Fournier sut se faire écouter avec des marques visibles d'approbation, par ce don de l'à-propos qui lui manquait rarement. Il rappela à Sa Sainteté le premier apôtre du diocèse de Nantes, saint Clair, apportant de Rome le clou qui avait attaché la main droite de saint Pierre à la croix, et qui nous a tous attachés pour jamais, ajouta-t-il, à la chaire de Pierre; il rappela les La Moricière, les Pimodan, les Charette, les Guéria, ces gloires du diocèse qui sont aussi des gloires romaines; il évoqua notre ancien titre de *pays d'obédience* qui faisait rugir Voltaire dans ses lettres à

<sup>1</sup> *Univers* du vendredi 8 juin.

<sup>2</sup> M. l'abbé Stanislas Peigné, de l'Immaculée-Conception.

<sup>3</sup> *Semaine religieuse de Nantes*, p. 538, et *Espérance du Peuple*. Lettre de M. H. Le Gouvello.

La Chalotais <sup>1</sup> et dont nous sommes toujours fiers, plus fiers même qu'à aucune époque. *Tout y est à vous, Saint-Père*, s'écria notre évêque, *les cœurs, les dévouements, les vies*. Tel a été son dernier adieu : un acte de foi et d'amour.

Le lendemain, en effet, M<sup>sr</sup> Fournier succombait à la fatigue et, le 9 juin, il rendait son âme à Dieu, après avoir béni son diocèse et reçu lui-même la bénédiction du Saint-Père. C'était tomber sur la brèche, et quand cette brèche est en avant du trône d'un pape captif, au pied du tombeau des apôtres, quelle mort pourrait être plus digne d'envie !

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> • Le Pape donne en Bretagne, chez vous, oui, chez vous, des bénéfices quatre mois de l'année; vos évêques, *proh pudor!* s'intitulent évêques par la grâce du Saint-Siège, etc., etc. • (11 juillet 1762).



## LOUIS DE LA TRÉMOILLE ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 \*

### ÉCLAIRCISSEMENTS TOPOGRAPHIQUES

M. de Courville, propriétaire de la terre de Moronval ou Moroval <sup>1</sup>, dont le sol formait une partie du champ de bataille de Saint-Aubin, a bien voulu, après avoir pris lecture de notre travail, nous adresser les deux lettres suivantes qui contiennent des renseignements d'un grand intérêt, dont nous le remercions vivement.

I

« Fougères, 2 avril 1877.

» MONSIEUR,

» M. Maupillé m'engage à vous adresser les renseignements que je possède sur le théâtre de la bataille de Saint-Aubin du Cormier; ils concordent du reste avec tout ce que vous dites dans votre travail publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

» La chasse dura jusqu'au village de Mazière, en landes de *Barbase*. — dit la *Chronique* de J. Molinet (III, 396).

» Le bois de *Barbasset* et la *champagne* <sup>2</sup> de Barbasset, lande,

\* Voir la livraison d'avril, pp. 268-286.

<sup>1</sup> *Moroval* est l'orthographe actuelle, *Moronval* celle du siècle dernier, d'après les plans des forêts de Bretagne déposés aux Archives d'Ille-et-Vilaine. — A. DE LA B.

<sup>2</sup> Dans la langue rurale de la haute Bretagne, une *champagne* est une grande pièce de terre plane et découverte, divisée habituellement en plusieurs parcelles limitées par des bornes, au lieu d'être (comme d'ordinaire en ce pays) closes de talus et de fossés. — A. DE LA B.

maintenant bois, figurent au cadastre de la commune de Mézières, sous les nos 714 et 715 de la section D. Ils font partie de la terre de la Giraudais; sur la carte d'état-major n° 76, ils figureraient au dessous de Launay Richer, au N.-E. du point culminant numéroté 121, où (page 58) vous placez, avant l'action, le gros de l'armée bretonne.

• D'après les renseignements que j'ai recueillis, il semble que sous le nom de landes de Barbasset on comprenait autrefois un espace de terrain bien plus considérable, peut-être tout ce qui s'étend entre le bois d'Usel, celui de la Giraudais et la route de Sens ou les *Croix de Pierre*.

• Le souvenir de ces dernières n'est point éteint dans le pays : on m'a promis de m'en montrer l'emplacement exact. Elles n'étaient pas aussi rapprochées que le plan publié par vous semble l'indiquer<sup>1</sup>. L'une d'elles, près d'Usel, était encore, il y a un demi-siècle, une croix complète; de l'autre, située près du rocher qui domine la lande d'Usel, il ne restait que le soubassement; on nommait ordinairement cette dernière la *Pierre au Loup*. Toutes deux étaient aussi appelées *les Chevaliers*. Vers 1830, ces deux pierres furent enlevées pendant la nuit, soit parce que l'une d'elles était une croix, soit (c'est l'opinion commune) parce qu'elles étaient limites d'une propriété ou d'un afféagement contesté entre communes ou entre propriétaire et commune.

• On prétend que la route de Saint-Aubin à Sens traversait jadis le bois d'Usel, au nord de la route actuelle. Il serait facile de suivre l'ancien parcours, du moins d'après le garde d'Usel, qui m'a dit aussi connaître dans le bois l'emplacement exact où furent inhumées les victimes. Au *Bézier au Charnier*, on distinguerait encore trois monticules qui recouvrent leurs ossements. La partie du bois de la Chaîne qui borde la route au sud porte maintenant le nom de bois de l'Ecot-Sec. Moroval ou Moronval est un afféagement du siècle dernier, je n'ai pu me procurer l'acte d'afféagement; le titulaire était

<sup>1</sup> Je me suis borné, sur ce point, à reproduire le plan des forêts de Bretagne dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle. — A. DE LA B.

un M. Vedier, celui, je crois, que je trouve ainsi qualifié en 1736 dans son contrat de mariage : écuyer, conseiller du roy, trésorier de France, général des finances de Bretagne, commissaire des guerres. Il passe pour avoir tout créé à Moroval, qui n'était qu'une lande. Mon beau-père, M. Le Beschu de Champsavin, en continuant les défrichements commencés, a, dit-on, trouvé quelques débris d'armes sur les bords du Riquelon, autant que je puis le comprendre, mais sans pouvoir l'affirmer. La tradition veut que les Anglais aient été inhumés dans l'avenue de la Giraudais, non loin de Barbasset; c'était la ligne directe de la retraite sur Mézières. En 1566, le seigneur de la Giraudais était Raoul Moustart, écuyer. En 1475-1485, Guillaume Laleman était seigneur de la Hervoye. J'ai eu entre les mains une pièce de 1403 établissant qu'un Richer était propriétaire de la Hellandière; ce sont encore des propriétaires cultivateurs du même nom qui habitent ce village, limitrophe de Barbasset.

» Je n'ai pu avoir de renseignements sur la Roche Troolet; j'espère cependant y parvenir<sup>1</sup>.

» Il existe sur les sommets de Moroval, où devait se trouver la droite de l'armée bretonne, une ligne de grosses pierres, longue d'environ 300 mètres. Est-ce une clôture? elle ne s'explique pas dans cet endroit. Est-ce un retranchement fait à la hâte? Ce mur grossier couronne la butte qui domine le pli de terrain du Riquelon.

» Au nord de la lande de Mézières se trouve l'étang de la Roussière, que quelques personnes m'ont désigné comme étant le lieu de rencontre des coureurs des deux armées; était-ce après avoir lu l'article du Dictionnaire d'Ogée? — Peut-on admettre que les coureurs français battus se soient repliés sur Saint-Aubin et aient signalé en cette ville la marche de l'armée bretonne? L'étang de la Roussière est à environ une demi-lieue des hauteurs de Moroval et d'Usel.

» M. DE COURVILLE. »

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 88, note 2, et ci-dessous p. 478.



## II

« Fougères, 15 avril 1877.

» J'arrive de Saint-Aubin où une affaire m'avait appelé inopinément. J'ai vu le fermier de Moroval pour la *Roche Troolet*. Je crois, d'après son dire et celui de ses voisins, pouvoir vous l'indiquer exactement. On nomme dans le pays Rocher *Tiolet* ou *Tiolaye* (je ne puis reproduire que la prononciation) la première roche de quartz que l'on rencontre à droite, après avoir suivi la route entre le bois d'Ussel et le bois de la Chaîne (ou de l'Ecot-Sec), lorsque l'on débouche sur la lande de la Rencontre. C'est un point culminant et un rocher très-pittoresque, il appartient à la lande d'Ussel<sup>1</sup> en Saint-Aubin. Je vous envoie une réduction du plan cadastral où j'en marque la situation....

» M. DE COURVILLE. »

On peut tenir à peu près pour certaine l'identité de la *Roche Troolet* de Molinet et du *Rocher Tiolet* d'aujourd'hui, d'autant que dans l'écriture du XV<sup>e</sup> siècle les lettres *i* et *r* se ressemblent souvent au point de se distinguer difficilement l'une de l'autre.

Quant à *Barbasset*, c'est le nom même écrit par Molinet, car on peut aussi bien lire *Barbasé* que *Barbase*, et pour l'oreille, entre *Barbasé* et *Barbasset* la différence est imperceptible.

N'est-il pas vraiment curieux qu'une seule chronique nous ait conservé quatre noms tout à fait locaux (le bois de *Selp* pour Ussel, *Mazière* pour Mézières, *Barbasé*, *Trolet* ou *Tiolet*), qui fixent avec précision le site du champ de bataille de Saint-Aubin, et que cette chronique n'ait pas été écrite en Bretagne mais à l'autre bout de la France, à Valenciennes ? La présence des auxiliaires allemands à Saint-Aubin explique d'ailleurs parfaitement la précision topographique de Molinet.

<sup>1</sup> Comme nous l'avons expliqué plus haut (p. 87), la lande qui porte aujourd'hui ce nom n'est autre chose que la partie septentrionale de la lande de la Rencontre la plus rapprochée du bois d'Ussel. — Sur notre plan du champ de bataille de Saint-Aubin (ci-dessus p. 87) le rocher *Tiolet* se trouverait situé entre la lisière ouest du bois d'Ussel et la route qui monte au Nord (route de Saint-Aubin à Sens), à mi-chemin environ de l'armée française et de la queue du petit ruisseau de Riquelod. — A. DE LA B.

— La conjecture proposée par M. de Courville (ci-dessus, p. 477) nous paraît une bonne explication du passage de d'Argentré relatif à la rencontre des coureurs des deux armées « sur un estang » (voir ci-dessus, p. 95 note 2). On peut très-bien admettre qu'une partie de la garnison française de Saint-Aubin sortit, le 28 juillet au matin, pour battre la campagne dans la direction de l'armée bretonne, rencontra les coureurs bretons près de l'étang de la Roussière et, refoulée après un combat plus ou moins long, rentra à Saint-Aubin annonçant l'approche de l'ennemi à peu près dans le même temps que l'armée française venant de Fougères y entraît de son côté.

\* \*

M. Maupillé a bien voulu me faire observer que la marche de l'armée bretonne d'Andouillé sur Vieuvy ne s'explique pas suffisamment par la nécessité de suivre une route commode pour se rendre à Saint-Aubin du Cormier (voir ci-dessus, p. 82). Les Bretons auraient dû, dans ce cas, s'arrêter à l'ancienne voie romaine de Jublains à Corseul, vers la hauteur de la route actuelle de Sens à Saint-Aubin du Cormier, cette voie étant encore à cette époque la meilleure qu'ils pussent prendre. Cette observation est parfaitement juste. Mais il faut considérer que les Bretons, ne pouvant (ou ne voulant) se rendre d'Andouillé à Saint-Aubin du Cormier dans une seule marche et étant exposés à une attaque de l'armée française qui venait de prendre Fougères, durent chercher pour y passer la nuit une position stratégique qui les mit à l'abri de cette agression; c'est pourquoi ils montèrent jusqu'au Couesnon, qui les protégeait du côté de l'Est et jusqu'à ces positions d'Orange et du Gué-Main, dont la force naturelle les garantissait de tout péril.

\* \*

Enfin, je dois répondre à une dernière observation, relative aux opérations militaires de l'armée française après la bataille de Saint-Aubin et la sommation de Rennes. Si La Trémoille n'as-

siégea pas cette dernière ville, a-t-on dit, ce n'est pas qu'il la jugeât imprenable ; c'est que, comme Jaligny le dit explicitement (Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54), il jugea plus important, plus avantageux au point de vue stratégique, de s'emparer des places bretonnes du littoral.

Je me permettrai de répondre que cette assertion de Jaligny est, comme quelques autres, une explication trouvée après coup pour pallier l'échec moral des Français devant Rennes. Deux ou trois ports des côtes septentrionales de la Bretagne pris par les Français (c'est tout ce qu'on eût pu faire dans cette campagne) n'entraînaient ni la reddition de Rennes ni la conquête du duché et n'empêchaient nullement les Bretons de communiquer avec leurs alliés du dehors par d'autres points de leur littoral. Au contraire, Rennes pris en traînait la reddition sans coup férir de toutes les places environnantes y compris les ports, la soumission prochaine presque complète du duché, comme cela eut lieu en 1491 après la trahison de d'Albret qui livra Nantes aux Français. La triste capitulation de Saint-Malo amena la paix par le découragement accablant qui en fut la suite ; la prise de Rennes eût amené à bref délai la conquête de la Bretagne. La Trémoille, s'il s'était cru en état de prendre cette place, eût montré en s'abstenant de l'assiéger une impéritie impardonnable. On est d'autant moins fondé à lui prêter une telle faute que, dans toute cette campagne, un des traits de son génie militaire lut une rare habileté à prendre tous ses avantages.

Mais la première habileté pour un conquérant, c'est de ne pas subir d'échec : vrai motif de l'abstention de La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES ANGES, par M. A. Jeanniard du Dot. — Un vol. in-18, 215 p. Nantes, impr. Bourgeois <sup>1</sup>.

Excellent petit livre, qui n'a pu être conçu que par un esprit élevé et dont on peut dire que l'auteur y a mis toute son âme. Sans doute, ce qui s'y trouve se trouve déjà dans la Bible ; mais, dans la Bible, les données sur les anges sont éparses et il est nécessaire de les réunir, parfois même de les commenter, pour en faire sortir un corps de doctrine précis et complet. Or, c'est ce qu'a entrepris M. Jeanniard du Dot et ce qu'il a accompli avec une grande sûreté d'érudition, et ce charme de style que revêt toujours plus ou moins une pensée émue et recueillie.

Il est remarquable que la Genèse, en parlant de la création du monde, ne dit rien de celle des anges. — Dans le principe, dit-elle, Dieu créa le ciel et la terre. — Saint Augustin, cité par M. du Dot, entend par le ciel la nature angélique. Tout porte à croire cette interprétation vraie, mais enfin les anges, dont le nom revient à chaque instant dans les saints livres, ne sont pas nommés ici ; le *grand combat* qui fut livré dans le ciel et que nous savons par l'Apocalypse, n'y est pas indiqué ; la chute de Lucifer, dont Isaïe nous a gardé le souvenir, de cet ange de lumière dont la révolte fit, suivant le mot de Tertullien, une bête de ténèbres, *lucifuga bestia*,

<sup>1</sup> Ouvrage approuvé par M. l'abbé Rousteau, sur un rapport très-favorable de M. l'abbé Allard, doyen du chapitre.

y est complètement passée sous silence. Que conclure de là ? Que l'Esprit-Saint, qui dirigeait la plume de Moïse, n'a entendu parler de la création qu'en ce qui concerne plus ou moins directement l'homme. Chaque jour, de demi-savants, désespérés de ne pouvoir trouver la Genèse en contradiction avec les découvertes de la science, lui reprochent du moins de s'être tue sur plusieurs des grands cataclysmes, dont la surface du globe porte la trace ; mais ces cataclysmes n'intéressaient pas l'homme ; pourquoi alors en eût-elle parlé, puisqu'elle ne parle pas de la révolte des anges, qui devait cependant avoir pour l'homme des effets bien plus sensibles ? — Dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre. — Qui dira le sens de ce mot *principe* et la date de cette création ?

L'écrivain sacré passe ensuite à ce qu'on peut appeler le débrouillement du chaos, en vue de l'homme, puis aux créations diverses qui devaient orner sa demeure, ou plutôt son royaume, c'est-à-dire à cette œuvre des six jours ou des six époques, dont la création de l'homme devait être le couronnement.

Le premier ange qui paraisse dans la Bible, c'est l'ange déchu, l'*antique serpent*, comme saint Jean l'appelle ; le second, c'est le chérubin, placé par Dieu à la porte du paradis terrestre, et dont l'épée flamboyante en interdit l'entrée à nos parents coupables ; les *anges du Seigneur* apparaissent souvent ensuite, conversant avec Agar, avec Abraham, protégeant Isaac, luttant avec Jacob, conduisant Tobie, chassant Héliodore du temple, ministres constants et dévoués des grâces et des justices de Dieu. Le grand archange Michel, ce prince de la milice céleste, *magnus princeps*, n'est cité que par Daniel, et, longtemps après, par saint Jude et par saint Jean ; l'archange Gabriel l'est par Daniel et par les évangélistes ; l'archange Raphaël, par le livre de Tobie. Isaïe nous représente les séraphins en adoration des deux côtés du trône de Dieu. Quant aux autres ordres de la hiérarchie céleste, *trônes, dominations, vertus, puissances, principautés*, ils ne nous sont connus que par saint Paul.

On le voit, les esprits célestes, et l'on peut ajouter, les esprits infernaux, sont partout dans la Bible, mais leur histoire n'y est

nulle part. Il faut la dégager de mille traits, sans liaison, le plus souvent, les uns avec les autres, et se produisant sans ordre de dates. La tâche est, à la fois, délicate et ardue ; elle le devient plus encore, lorsqu'on ne se borne pas à raconter les faits, mais qu'on cherche à pénétrer l'essence de la nature angélique, à se rendre compte de l'intelligence des anges, de leurs connaissances, de leur volonté, à voir, en un mot, le *ciel ouvert*, suivant le mot du Sauveur à Nathanaël.

Bossuet nous représente les esprits bienheureux *couvrant* l'espace entre le ciel et la terre ; cet espace n'est pas moins couvert, malheureusement, par les esprits de l'enfer, dont nous ne sentons que trop la présence, et qui nous entourent en si grand nombre que l'Église a des prières pour les éloigner de l'eau, du feu, de l'encens qu'elle fait servir au culte<sup>1</sup>, et qu'elle nous recommande le signe de la croix comme une sorte d'exorcisme habituel.

On est souvent porté dans le monde à traiter de superstitions les effets les plus certains de l'action diabolique, cette *noire science de la magie*, entre autres, comme dit Bossuet, qui n'est guère moins pratiquée aujourd'hui qu'à aucune époque, et les accidents *extraordinaires et prodigieux*<sup>2</sup> par lesquels les démons ont, dans tous les temps, cherché à tromper l'homme et à rivaliser avec Dieu. Avons-nous oublié les enchanteurs de l'Égypte et n'avons-nous pas présentes ces paroles de Jésus-Christ : « On verra surgir de faux christes et de faux prophètes qui feront de grandes merveilles et des prodiges à induire en erreur, s'il était possible, les élus eux-mêmes<sup>3</sup>. » Déflons-nous des fraudes, sans doute ; ne croyons pas à la légère ; mais prenons garde de donner jamais le moindre démenti à la liturgie et à l'Évangile.

Sur toutes ces questions qui touchent à la foi et à la doctrine, M. du Dot sait unir une prudente réserve à une grande sûreté de principes. Lorsque la Bible lui fait défaut, il recourt aux docteurs les plus éminents, à saint Thomas surtout et à l'un de ses habiles

<sup>1</sup> *Expulsa diabolice fraudis nequitia.* — Office du samedi saint.

<sup>2</sup> Bossuet. Sermon pour le premier dimanche de carême.

<sup>3</sup> *Ev. sec. Joan. XXIV, 24.*

interprètes, le dominicain Vincent Contenson, qui est parvenu, dans sa *Théologie de l'esprit et du cœur*, à répandre de l'attrait sur la sécheresse de la scholastique.

M. du Dot sait, en outre, appliquer à notre temps et à tous les temps les leçons que lui fournit l'histoire des anges. Ainsi la chute des anges rebelles lui fait faire ce triste retour sur nous-mêmes : « *Je suis comme Dieu*, tel fut le premier cri de la Révolution ; c'est ainsi qu'elle a commencé dans le ciel, c'est encore son mot d'ordre sur la terre. *Qui est comme Dieu ?* telle est l'éternelle réponse de la vérité. » — Et ailleurs : « La condamnation de Celui qui est la vérité, la malédiction d'un peuple prononcée par lui-même (que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !) tel est l'acte capital et caractéristique de la démocratie, tel fut le fruit de cette loi du nombre, principe de mort, principe de désordre, principe de mensonge universel, émané de celui qui est le père du mensonge. »

Parlant des idoles du paganisme, l'auteur fait remarquer, avec très-juste raison, que l'idole n'était pas le Dieu, si ce n'est pour les plus grossiers et les plus ignorants du peuple, qu'elle n'était qu'un moyen pour appeler la divinité, la retenir, lui donner un lieu, la fixer dans un corps d'emprunt, mais que le véritable Dieu, c'était le démon. Bossuet n'a-t-il pas parlé des oracles trompeurs des idoles et même de leurs *mouvements terribles* ? Pouvons-nous oublier, d'un autre côté, l'effroi que causa au monde païen le silence des oracles à l'avènement de Jésus-Christ ? — « Les oracles cessent à Delphes, s'écriait Juvénal, et le genre humain est condamné à la sombre nuit de l'avenir. » *Genus humanum damnat caligo futuri* <sup>1</sup>.

M. du Dot rend, en quelque sorte, visible l'action diabolique dans les sacrifices monstrueux par lesquels on croyait devoir honorer les idoles ou plutôt apaiser les démons, dans les sacrifices humains notamment, qu'on retrouve partout où n'a pas brillé la lumière du christianisme. Il signale cette influence de l'enfer dans les persécutions, qui « fauchèrent, trois siècles durant, pour employer ses termes, toutes les têtes chrétiennes, comme une moisson toujours

renaissante et foisonnant par le martyre. — Je connais les hommes, ajoute-t-il, et je dis que cela ne vient pas des hommes. »

Mais si l'action des esprits infernaux se fait sentir à chaque page de l'histoire, celle des esprits angéliques n'y est pas moins sensible. « On appelle les enfants de *petits anges*, dit M. du Dot ; ils sont, en effet, devenus par le baptême des rudiments et des germes de la nature angélique. *Leurs anges voient la face de Dieu*, et eux causent avec leurs anges. Nous expliquerait-on le charme que peut avoir pour eux le nom de Jésus, la douceur évidente qui leur apparaît dans la représentation humainement horrible d'un homme crucifié ? Il faut plus que l'influence maternelle pour obtenir cet effet. »

Ce peu de lignes suffit pour faire connaître l'auteur, car le style, c'est l'homme. Qu'on nous permette cependant encore de citer quelques mots de la conclusion.

« Imiter la pureté de la nature des anges par celle de nos mœurs, la rapidité enflammée de leur mouvement, par le zèle de notre charité pour Dieu et pour les hommes, ne demander la lumière et la grâce qu'à Dieu seul et à ceux qu'il en a faits les conducteurs surnaturels, comme chaque espèce angélique est éclairée de proche en proche par l'intermédiaire charitable des anges supérieurs, croire aux enseignements de l'Église et au pape infailible et participer ainsi à l'infailibilité des bons anges, c'est le fruit que nous devons retirer de cette faible et incomplète étude où les esprits célestes sont descendus, semble-t-il, assez près de nous, pour qu'on pût toucher au moins le bout de leurs ailes. Leur langage, tout spirituel, peut devenir le nôtre dès cette vie : la prière dans le silence profond, ce désir qui est une prière, ce désir ardent qui est un cri. »

De pareils livres reposent doucement l'esprit au milieu des agitations de notre temps ; ils nous font voir, au dessus de nos misères, ce que nous annonçait Jésus-Christ : les anges montant et descendant sans cesse, montant avec nos prières et descendant avec les grâces divines.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> Sat. vi, v. 556.

## CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les funérailles de M<sup>r</sup> Fournier. — Un vétéran de l'armée de Charette. — M. Paul du Rozet. — *Les Oiseaux des Tournelles*. — Collection archéologique du canton de Vertou. — Une légende bretonne. — Le buste de M. Édouard Corbière. — M. René Kerviler lauréat de l'Académie française.

Le 9 juin, notre vénérable évêque, Mgr Félix Fournier, rendait son âme à Dieu dans la Ville éternelle; et, par une singulière coïncidence, le 9 juin, un décret était signé à Paris qui nommait évêque de Blois M. l'abbé Charles Laborde, curé de notre église de Saint-Similien. On lira, à la suite de cette chronique, une notice, qui vient de nous être remise, et qui fera comprendre sans peine pourquoi le Gouvernement a distingué notre compatriote parmi tant d'autres admirables membres de notre clergé français.

Du prélat si éminent que pleure l'Eglise de Nantes, nous n'avons plus à parler, après M. Eugène de la Gournerie; mais il nous reste à dire ce dont nous avons été témoin, hier, jeudi, 21 juin.

A Rome, les cérémonies funèbres, célébrées, le 12, dans notre église nationale de Saint-Louis des Français, avaient été très-solennelles, et rien n'est touchant comme les détails qu'en a donnés, dans la *Semaine religieuse de Nantes*, M. l'abbé Pothier, secrétaire de l'évêché, qui avait accompagné Mgr Fournier dans son pèlerinage, et qui l'a assisté jusqu'à la fin avec un dévouement au dessus de tout éloge. — Le Saint-Père, très-ému de cette mort si imprévue, dit, en présence de tous les cardinaux :

« C'est un deuil bien profond pour la France et pour moi, de perdre, » à si peu d'intervalle, deux grands évêques comme ceux de Versailles » et de Nantes! L'évêque de Nantes, dont tous veulent s'entretenir, tant » était ardent son zèle pour l'Eglise, tant a été sainte sa mort! Tous » deux ont donné pendant leur vie de bien grands sujets d'édification. » Leur mort a été conforme à leur vie : ils ont reçu la récompense de » leurs vertus! La mort de M<sup>r</sup> l'évêque de Nantes est un grand deuil » pour moi! »

Dimanche, 17, le corps de Mgr Fournier arrivait à notre gare; toute la ville s'y était portée. Le cortège, présidé par Mgr de Lespinay, protono-

taire apostolique et vicaire général capitulaire, se mit bientôt en mouvement : « c'était un convoi funèbre et en même temps une sorte de marche triomphale. » Pendant trois jours, une foule sans cesse renouvelée visita, à Saint-Pierre, la chapelle ardente où avait été placé le cercueil, que des mains pieuses ne cessaient d'entourer de bouquets et de couronnes de fleurs.

Hier jeudi, jour des funérailles, nous avons assisté à un spectacle qu'il est impossible d'oublier : dès sept heures du matin, la cour de l'évêché était envahie par une foule immense de prêtres et de fidèles, de tous rangs et de toutes conditions, que nous ne songeons même pas à énumérer. La messe a été célébrée par M<sup>r</sup> Freppel, évêque d'Angers. Les absoutes ont été données par NN. SS. Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, Le Coq, évêque de Luçon, Bécél, évêque de Vannes, Nouvel, évêque de Quimper, et d'Outremont, évêque du Mans.

La procession a suivi ensuite un long parcours à travers la ville et s'est rendue à Saint-Nicolas, où, suivant le vœu formellement exprimé par l'illustre défunt, le corps a été mis dans un caveau que recouvrira certainement, plus tard, un monument digne du fondateur de cette magnifique église. De là, le cortège est retourné à Saint-Pierre, pour y déposer le cœur de M<sup>r</sup> Fournier.

Nous n'essaierons pas de rendre l'impression que produisaient la vue de cette affluence innombrable, se pressant derrière le cercueil, ou le long des rues; ces tentures de deuil aux maisons; ces magasins fermés; ces musiques militaires se mêlant aux chants sacrés, et cette attitude recueillie, attristée, de tous les assistants. « Mais parmi tous ces hommages, écrit un ecclésiastique à l'*Espérance du Peuple*, il en est un dont le caractère a été particulièrement imposant; nous voulons parler de celui de l'armée. Prêtres de ce diocèse, si profondément attachés à la mémoire de notre évêque, nous avons été vivement frappés de l'attitude si grave, si respectueuse, des divers détachements de troupes espacés sur le passage du cortège funèbre. Nous remercions les autorités militaires du concours si précieux et si digne qu'elles ont prêté à cette grande manifestation. Le pontife à qui ces honneurs étaient rendus les méritait bien : n'est-ce pas lui, en effet, qui savait trouver, pour parler de l'armée, — cette force au service de la loi et du droit — de si nobles et si patriotiques accents ? »

Dans quelques semaines, la cathédrale sera encore remplie par un concours innombrable de fidèles : ils voudront entendre un des maîtres de la parole sacrée, M<sup>r</sup> Freppel, prononcer sur son illustre collègue un éloge funèbre qui vivra aussi longtemps que le souvenir de M<sup>r</sup> Fournier dans le cœur des Nantais et dans les annales de notre Eglise.

— Il y a quelques semaines, de nombreux amis, auxquels s'étaient joints des zouaves, suivaient au cimetière de la paroisse du Perrier (Vendée), le modeste convoi de Jacques Pajot, vétéran de l'armée de Charette, mort à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, que conduisait son petit-fils, l'abbé Pajot.

C'était un des rares survivants des soldats du général Charette. Enrôlé dès l'âge de quinze ans, il remplit d'abord le rôle périlleux de courrier, avec un courage et un sang-froid remarquables; puis, lorsque l'âge et la force le lui permirent, il combattit comme volontaire. 1815 le retrouva à son poste; il était à l'affaire d'Aizenay et au combat des Mathes, auprès du général de la Rochejaquelein, lorsqu'il fut mortellement atteint; c'est lui qui eut l'honneur de le relever et de le transporter au Perrier.

Nous sommes heureux de rendre hommage à la mémoire de ce vétéran de l'armée de Charette, qui ne démentit jamais la vieille devise vendéenne, aime toujours le roi et rendit doucement son âme à Dieu. (*Publicateur de la Vendée.*)

— On annonce la mort, à Paris, de M. Paul du Rozet, ancien chef d'état-major de l'armée de Bretagne.

M. du Rozet fut le principal organisateur de la mémorable défense de Châteaudun, où il commandait en second les 800 hommes qui, sans canons, soutinrent pendant onze heures les efforts de 12,000 Prussiens et en tuèrent 2,000. A la suite de ce fait, M. du Rozet fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le licenciement de mars 1871 l'avait rendu à la vie civile. Il n'avait que trente et un ans.

— Les journaux de Paris ont signalé un petit acte en vers, que le troisième théâtre français a joué récemment, et qui a pour auteur M. le comte de Saint-Jean, dont nous publions des vers en avril. « Ce petit acte, dit *le Mois*, intitulé *Les Oiseaux des Tournelles*, n'est qu'une bluette, une conversation de salon, mais une conversation fine et spirituelle entre Ninon, le marquis de Sévigné et le duc de Châtillon, et dont le prétexte est l'anecdote, vraie ou fausse, de la conversion de Châtillon, se faisant de protestant catholique, pour plaire à Ninon, devenue une irrésistible théologienne. Ce petit acte a été fort bien accueilli. »

— A l'exposition d'Angers, notre collaborateur M. Charles Marionneau a obtenu une médaille de vermeil pour sa collection archéologique du canton de Vertou, dont le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* publiera prochainement un très-intéressant *Catalogue*.

— A un concours de poésie ouvert à Montauban, une ballade de notre collaborateur M. E. du Laurens de la Barre, intitulée: *La nuit des morts en Bretagne*, vient d'être jugée la meilleure des pièces du genre.

— Le Conseil municipal de Morlaix a adopté à l'unanimité le vœu qu'un buste de M. Édouard Corbière, ancien officier de marine et publiciste, décédé à Morlaix, fût placé dans la salle des délibérations, et a prié M. le maire de vouloir bien se faire l'interprète de ses désirs auprès de la famille.

— Une bonne nouvelle et qui nous cause, on le comprendra, la plus vive satisfaction: dans sa séance du 2 juin, l'Académie française a décerné l'un des prix Montyon de littérature aux études sur *la Bretagne à l'Académie française*, publiées ici même, par M. René Kerviler, de 1873 à 1877. Il n'avait été fait de ces études qu'un tirage à part à très-petit nombre et qui n'existe pas dans le commerce. Nous apprenons que l'auteur en prépare une seconde édition, qui ne tardera pas à paraître. Nous lui souhaitons la bienvenue.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATA. — Le temps ne nous avait pas permis de soumettre à M. Léon Maître l'épreuve de son compte rendu du livre de M. Ropartz: *La famille Descartes en Bretagne*. Nous rectifions aujourd'hui les erreurs de noms qui s'y sont glissées, pp. 407-408 de la dernière livraison.

Jeanne Sam, lisez: *Sain*; Kerbau, lisez: *Kerlau*; Porcé du Parc, lisez, *Porcé*.

#### M<sup>sr</sup> Laborde, évêque nommé de Blois.

M. l'abbé Charles Laborde, qui vient d'être nommé évêque de Blois, par un décret ministériel du 9 juin 1877, est né à Saint-Nazaire, le 1<sup>er</sup> novembre 1826.

La douceur et la bonté de sa physionomie sont bien connues parmi nous; c'est un homme d'une exquise amabilité, d'un attrait irrésistible, et, par dessus tout, un prêtre pieux, instruit et plein de zèle.

Ses études au petit séminaire de Guérande ont été des plus brillantes. Il fut ordonné prêtre en 1850, par M<sup>sr</sup> Sibour, à Saint-Sulpice, dont il avait dirigé les catéchismes. Sa piété, son talent, son caractère, le désignèrent à M<sup>sr</sup> Jaquemet; il l'attacha à sa personne, en qualité de secrétaire, et le

nomma, en 1855, chanoine honoraire, pour le récompenser de ses services.

La capacité, la modération, le tact dont il avait donné continuellement des preuves dans ces premières fonctions, le firent élever, en 1857, à la dignité de vicaire général honoraire, puis, en 1859, à celle de vicaire général titulaire. Il sut si bien tempérer la fermeté par la bonté et par l'aménité de son caractère, qu'il s'attira l'admiration et l'affection de tout le clergé.

Malgré tous les travaux d'un emploi fort complexe, il trouvait du temps pour diriger de pieuses communautés. Il prêchait souvent; sa parole, toujours agréable, toujours gracieuse, avait le don de plaire et de toucher: il acquit une réputation de prédicateur. Il excellait dans la conduite des âmes; il possédait si éminemment cet art des arts, que l'élite de la cité nantaise l'honora de sa confiance.

A la mort de M<sup>r</sup> Jaquemet, qui arriva en 1869, le chapitre de l'Église de Nantes le nomma vicaire capitulaire, avec M. l'abbé Richard, actuellement archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris.

Dans notre dernière guerre, impatient d'un repos auquel il avait droit, ne pouvant résister à son patriotisme et à son zèle d'apôtre, il se dévoua pour être aumônier des mobiles de la Loire-Inférieure. Le département de l'Eure garde le souvenir de son abnégation et de sa charité. De son côté, le lieutenant de vaisseau Athanase Laborde, son frère, tombait à l'attaque du Bourget, sous les balles prussiennes, après avoir fait des prodiges de valeur.

Les indicibles privations de cette affreuse guerre, au milieu des rigueurs d'un hiver exceptionnel, firent contracter à M. l'abbé Laborde une pleurésie dont il souffrait encore, quand M<sup>r</sup> Fournier lui confia, en avril 1870, la cure de Saint-Similien.

C'est une paroisse de Nantes qui compte plus de vingt mille

âmes; elle se compose surtout d'ouvriers et de gens du peuple. Ainsi cet homme, si distingué qu'il paraissait fait uniquement pour les classes élevées, se trouve tout à coup transporté dans le milieu le plus populaire; mais lui se trouve parfaitement à sa place dans la mansarde, dans l'échoppe de l'artisan, et dans les plus infimes réduits. Il s'y multiplie, à tout instant du jour et de la nuit. On ne peut s'empêcher de l'admirer au chevet des malades; il y déploie tant de zèle et une charité si suave, que les pêcheurs les plus endurcis se laissent vaincre et attendrir.

Sous son active impulsion, les œuvres déjà fondées se fortifient et s'agrandissent. Il réalise chaque jour le miracle de donner un repas, chez les Filles de charité, à deux cent cinquante enfants pauvres. Il établit de nouvelles œuvres. Les dames s'enrôlent afin de visiter les malades indigents et de leur porter des secours. Un atelier est créé pour fabriquer soit des ornements d'église, soit les vêtements du pauvre; on s'estime heureux d'y venir travailler, un jour par semaine. En quelques années, on voit sortir de terre la moitié d'une magnifique église; toutes les ressources sont créées par la seule industrie de cet homme de Dieu, à qui l'on ne peut rien refuser.

M. le curé de Saint-Similien allait couronner son œuvre, lorsque Dieu, qui le trouvait digne, l'a appelé à l'insigne honneur de l'épiscopat. Étonné d'abord, il a dû obéir, bien qu'ayant le cœur déchiré. Son départ laissera bien des regrets et un vide immense.

Nous félicitons le diocèse de Nantes de procurer à l'Église de tels hommes. Nous félicitons le diocèse de Blois de recevoir un tel évêque. A Blois comme à Nantes, il enlèvera tous les suffrages; il sera de plus en plus aimé et vénéré.

\*\*\*

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

- ARMELLE; par Achille du Clésieux. Gr. in-8°, 241 p. Paris, lib. E. Dentu.
- BIOGRAPHIES BRETONNES; par Blanche de Rosarnou. In-8°, v-264 p. Paris, lib. J. Mollie. . . . . 2 fr.
- CATALOGUE des objets composant le musée municipal des beaux-arts de la ville de Nantes, 8° édition. In-12, 273 p. Nantes, imp. V° Mellinet. . . . . 4 fr. 25
- DESCRIPTION SOMMAIRE, avec plan, coupes, profils et listes de fossiles, des terrains tertiaires, fluviolacustres et marins, de Campbon à Saint Gildas des Bois (Loire-Inférieure); par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8°, 24 p. et 8 pl. Nantes, imp. V° C. Mellinet.
- Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 2° sem. 1876.
- ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, son histoire, ses principes, son organisation actuelle; par Barthélemy Poquet, docteur en droit. In-8°, viii-263 p. Rennes, imp. Catel; Paris, lib. Maresq aîné.
- FLORE REGIONALE de toutes les plantes qui croissent spontanément ou qui sont généralement cultivées en pleine terre dans les environs de Paris et les départements de Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure et Gironde; par le docteur Ecorchard, professeur à l'École des sciences de Nantes. T. I. in-12, iv-448 p. Paris, lib. agricole de la *Maison rustique*. . . . . 6 fr. »
- JEAN DACIER; par Charles Lomon. Drame en cinq actes, en vers. Gr. in-8°, 128 p. Paris, lib. Paul Ollendorff. . . . . 3 fr.
- NOTE SUR LE COMBAT DES TRENTE; par M. E. de Lahitolle. In-8°, 7 p., Vannes, imp. Galles.
- Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2° sem. 1876.
- OBSERVATIONS D'OPHTHALMOLOGIE; par le docteur Teillais, de Nantes. In-8°, 19 p. et 1 pl. Nantes, imp. V° Mellinet.
- PEINTURES (LES) DE M. PAUL BAUDRY A L'OPÉRA; par Gustave Marquerie. In-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
- Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1877.
- RANÇON (LA) D'OLIVIER DE COETIVY, SEIGNEUR DE TAILLEBOURG ET SÉNÉCHAL DE GUYENNE. 1451-1477; par P. Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 48 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.
- Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 38.
- RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN; par L. Rosenzweig, archiviste. Archives communales. In-18. 405 à 441 p. Vannes, imp. Galles.

## TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE ET UNIÈME

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE.

### JANVIER.

Créteineau-Joly, par M. Eugène de la Gournerie. . . . .	5
L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon (suite), par M. Léon Maître. . . . .	14
Artistes bretons. — M. Le Hénaff, par M. Louis de Kerjean. . . . .	21
Poésie. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. Joseph Rousse. . . . .	30
La fontaine de Baranton, légende bretonne, par M. E. du Laurens de la Barre. . . . .	32
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le V <sup>o</sup> H. de la Villemarqué, de l'Institut. — I. Les quinze joies de Marie (Penzec levezet Maria). . . . .	40
Notices et comptes rendus. — <i>Le Livre d'un père</i> , de M. Victor de Laprade, de l'Académie française, par M. Edmond Biré. — <i>Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc.</i> , de l'abbé du Tressay, par M. A. L. — <i>Proverbes de salon</i> , par M. François de la Haulle — M. Bossinot-Ponphily, par M. l'abbé X — M. Carissan. — M <sup>lle</sup> Pauline du Guiny, par M. E. de K. — <i>Histoire du règne de Louis XIV</i> , par M. Casimir Gaillardin. — <i>L'Ouest</i> , indicateur de la Normandie et de la Bretagne. . . . .	58
Chronique, par MM. Eugène de la Gournerie et Louis de Kerjean. . . . .	68
Bibliographie bretonne et vendéenne. . . . .	79

### FÉVRIER.

Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). — La bataille de Saint-Aubin du Cormier, par M. Arthur de la Borderie. . . . .	81
Le petit déjeuner de messieurs du Parlement de Bretagne, par M. S. Ropartz. . . . .	97
Souvenirs des guerres de Vendée. — A l'attaque de Luçon, par M. l'abbé Augereau. . . . .	104
Poésie. — Le prix Monthyon en Bretagne; — La Vierge en exil, par M. Eugène Lambert. — Château-Thébaud, par M. Emile Grimaud. . . . .	105



L'Université de Nantes. — La Faculté de théologie (suite), par M. Léon Maître.....	413
Le roman militaire, par M. Edmond Biré.....	422
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le V <sup>o</sup> H. de la Villemarqué, de l'Institut. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden) (fin).....	428
Notices et comptes rendus. — <i>Les Confréries bretonnes, leur origine, leurs usages et leur influence sur les mœurs</i> , de M. Léon Maître, par M. Eugène de la Gournerie. — <i>Les Songères</i> , roman, de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. Alfred Lallié.....	454
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	463
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	468

## MARS.

Livingstone, par M. Lucien Dubois.....	469
Le Trait d'union, comédie en un acte et en vers, par M. Hippolyte Minier.....	482
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. — La résistance de Rennes (suite), par M. Arthur de la Borderie.....	208
Notices et comptes rendus. — <i>Archéologie celtique et gauloise</i> , de M. Alexandre Bertrand, par M. René Kerviler. — <i>Proverbes de salon</i> , de M. François de la Haulle, par M. Edmond Biré. — <i>Mélodies populaires de Grèce et d'Orient</i> , de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. Lucien Dubois. — <i>Le Livre d'un père</i> , de M. Victor de Laprade, nouvelle édition; <i>Voix gallo-romaines (Gallo-romanae voces)</i> , de MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère; M. Joseph Autran, par M. Emile Grimaud.....	225
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	239
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	248

## AVRIL.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. l'abbé du Tressay.....	249
Etudes artistiques. — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, par M. Gustave Marquerie.....	258
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (fin), par M. Arthur de la Borderie.....	268
Le sous-préfet, comédie, par M. Alfred de Courcy.....	287
Poésie. — La Bretagne, par M. le comte de Saint-Jean.....	298
Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. L. de Kerpenic.....	300
Histoires d'autrefois. — Premier dizain: <i>Histoires extraordinaires</i> , par M. Jean Kermalo.....	305
Notices et comptes rendus. — <i>Esquisse de Rome chrétienne</i> , de M <sup>r</sup> Gerbet, 3 <sup>e</sup> volume, par M. Eugène de la Gournerie. — <i>Les Sciences et les Lettres au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance</i> , de M. Paul Lacroix, par M. Lucien Dubois.....	310
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	324
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	328

## MAI.

Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. L. Delisle, de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.....	329
Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	340
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (suite), par M. l'abbé du Tressay.....	350
Le sous-préfet, comédie (fin), par M. Alfred de Courcy.....	365
Notices et comptes rendus. — <i>Les Moines d'Occident</i> , tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. l'abbé P. Teulé. — <i>Histoire d'une Enfant de Paris</i> , de M <sup>me</sup> Le Lasseur-Perier, par M. Alfred Lallié. — <i>Notre-Dame de Lourdes</i> , de M. Henri Lasserre, par M. Lucien Dubois. — <i>Monographies des régiments de l'armée française: histoire du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied</i> , de M. G. de Sourdeval; — <i>Les Mobilisés de l'armée de Bretagne à la deuxième division de l'armée de la Loire — 1870-1871</i> , — de M. Henri Monnié, par M. Eugène de la Gournerie. — <i>La Famille Descartes en Bretagne</i> , de M. S. Ropartz, par M. Léon Maître. — <i>Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne</i> , par M. A. de Couffon de Kerdellech.....	388
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	409
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

## JUIN.

Galerie des poètes bretons. — Olivier Merault, chanoine de Rennes, (1600), par M. S. Ropartz.....	417
Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut.....	433
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (fin), par M. l'abbé du Tressay.....	447
Louise Amaury, nouvelle, par M. Jules d'Herbauges.....	461
Monseigneur Fournier, par M. Eugène de la Gournerie.....	469
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. — Eclaircissements topographiques, par M. Arthur de la Borderie.....	475
Notices et comptes rendus. — <i>Histoire des anges</i> , de M. A. Jean-niard du Dot, par M. Eugène de la Gournerie.....	481
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	486
M <sup>r</sup> Laborde, évêque nommé de Blois.....	489
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

## TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

### RELIGION.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. l'abbé du Tressay, 249-257, 350-364, 447-460. — *Esquisse de Rome chrétienne*, de M<sup>sr</sup> Gerbet, par M. Eugène de la Gournerie, 310-318. — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. l'abbé P. Teulé, 337-393. — *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre, par M. Lucien Dubois, 396-398. — *Histoire des Anges*, de M. Jeanniard du Dot, par M. Eugène de la Gournerie, 481-485.

### HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES — L'Université de Nantes. Les Facultés de droit civil et canon (suite), 14-20; — la Faculté de théologie, par M. Léon Maître, 130-120. — Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint Aubin-du-Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224-268-286, par M. Arthur de la Borderie. — Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. L. Deisle, directeur de la Bibliothèque nationale, 329-339. — Eclaircissements topographiques sur la guerre de Bretagne de 1488, par M. Arthur de la Borderie, 475-480. — Le petit déjeuner de Messieurs du Parlement de Bretagne, par M. S. Ropartz, 97-103. — Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. S. de la Nicollière-Tejeiro, 340-349.

BIOGRAPHIE. — J. Créteineau-Joly, par M. Eugène de la Gournerie, 5-13. — M. Bossinot-Ponphily, 58-60. — M. Carissan, 61-62. — M<sup>lle</sup> Pauline du Guiny, 63-66, 242. — M. l'abbé Fresneau, 75. — Le frère Bernardin, 75-76. — M. Julien Tasté, 76-77. — Le R. P. Denis, 167. — M. le vic de Kergaradec, 76, 242-244. — M. le général de Roujoux, 167. — Livingstone, par M. Lucien Dubois, 169-181. — M. Joseph Autran, par M. Emile Grimaud, 298. — M. de Gouyon de Coipel, 167, 239-242. — M. Alain de Kersabiec, 324-325. — M<sup>sr</sup> Fournier, par M. Eugène de la Gournerie, 469-474. — M<sup>sr</sup> Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.

ARCHÉOLOGIE. — *Archéologie celtique et gauloise*, de M. Alexandre Bertrand, par M. René Kerviler, 225-230. — Une découverte archéologique, 247.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire du règne de Louis XIV*, par M. Camimir Gaillardin, 66-67. — *Les Confréries bretonnes*, de M. Léon Maître, par M. Eugène de la Gournerie, 154-158. — *Monographies des régiments de l'armée française: histoire du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied*, de M. G. de Sourdeval, 398-402; — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., de M. Henri Monnié, 402-407, par M. Eugène de la Gour-

TABLE DES ARTICLES PAR ORDRE DE MATIÈRES.

497

nerie. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, par M. A. de Couffon de Kerdellech, 408.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de janvier, 75-78; — de février, 163-167; — de mars, 239-247; d'avril, 324-327; — de mai, 409-415; de juin, 487-489.

### LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — La Fontaine de Baranton, légende bretonne, par M. E. du Laurens de la Barre, 32-39. — Souvenirs des guerres de Vendée: A l'attaque de Luçon, par M. l'abbé Augereau, 104-109. — Le Sous-Préfet, comédie, par M. Alfred de Courcy, 287-297, 365-387. — Histoires d'autrefois. Premier dizain: *Histoires extraordinaires*, par M. Jean-Kermalo, 305-309. — Louise Amaury, par M. Jules d'Herbauges, 461-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — J. Créteineau-Joly, par M. Eugène de la Gournerie. — Le roman militaire, par M. Edmond Biré, 122-127. — Olivier Merault, chanoine de Rennes (1600), par M. S. Ropartz, 417-432.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Livre d'un père*, de M. Victor de Laprade, par M. Edmond Biré, 52-55; par M. Emile Grimaud, 236-237. — *Dix pièces dramatiques*, de M. l'abbé du Tressay, par M. A.-L., 55-57. — *Proverbes de salon*, de M. François de la Haulle, 57-58, par M. Edmond Biré, 230-232. — *Les Songères*, de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. Alfred Lallié, 158-162. — *Voix gallo-romaines*, de MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, par M. Emile Grimaud, 237. — *Histoire d'une enfant de Paris*, de M<sup>me</sup> Le Lasseur-Perier, par M. Alfred Lallié, 393-396. — *La famille Descartes en Bretagne*, de M. S. Ropartz, par M. Léon Maître, 407-408. — *Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, de M. Paul Lacroix, par M. Lucien Dubois, 319-323.

POÉSIE. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. Joseph Rousse, 30-31. — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530, par M. le vic H. de la Villemarqué, de l'Institut: II Les quinze joies de Marie (Penzec Iovenez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153. — Le prix Montyon en Bretagne, la Vierge en exil, sonnets par M. Eugène Lambert, 110-114. — Château-Thébaud, par M. Emile Grimaud, 112. — Le Trait d'union, comédie en un acte, en vers, par M. Hippolyte Minier, 182-207. — La Bretagne, par M. le vic de Saint-Jean, 298-299.

### SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

*Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, de M. Paul Lacroix, par M. Lucien Dubois, 319-323. — *Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée*, par M. L. de Kerpenic, 300-304. — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. Jules de la Gournerie, de l'Institut, 433-446. — M. Le Hénaff, par M. Louis de Kerjean, 21-29. — *Méodies populaires de Grèce et d'Orient*, de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. Lucien Dubois, 232-236. — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, par M. Gustave Marquerie, 258-267.

### BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 79, 168, 248, 328, 416.

TOME XLI (1 DE LA 5<sup>e</sup> SÉRIE.)

33

## TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- \*\*\* M<sup>sr</sup> Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.
- AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : A l'attaque de Luçon, 104-109.
- BIRÉ (Edmond). — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 52-55. — *Proverbes de salon*, par M. François de la Haulle, 57-58. — Le roman militaire, 122-127.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint-Aubin du Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224, 268-286; — éclaircissements topographiques, 475-480.
- DE COURCY (Alfred). — *Le Sous-Préfet*, comédie en trois actes, 287-297, 365-387.
- DELISLE (Léopold). — Communication de lettres inédites de Charles VIII à Louis de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne en 1488, 329-339.
- DUBOIS (Lucien). — Livingstone, 169-181. — *Mémoires populaires de Grèce et d'Orient*, par M. Albert Bourgault Ducoudray, 232-236. — Les Sciences et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par M. Paul Lacroix, 319-323. — *Notre-Dame de Lourdes*, par M. Henri Lasserre, 396-398.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — J. Crétineau-Joly, 5-13. — Chronique de janvier, 68-74. — *Les Confréries bretonnes*, par M. Léon Maître, 154-158. — *Esquisse de Rome chrétienne*, par Mgr Gerbet, 310-318. — *Histoire du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied*, par M. G. de Sourdeval, 398-402. — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., par M. Henri Monnié, 402-407. — *Histoire des Angers*, par M. Jeanniard du Dot, 481-485. — Mgr Fournier, 469-474.
- DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, 433-446.
- GRIMAUD (Emile). — Château-Thébaud, poésie, 112. — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 236-237. — *Voix gallo-romaines*, par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237. — Joseph Autran, 298.
- D'HERBAUGES (Jules). — Louise Amaury, 461-468.

## TABLE DES ARTICLES PAR NOMS D'AUTEURS.

499

- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 75-78; — de février, 163-167; — de mars, 239-247; — d'avril, 324-327; — de mai, 409-415; — de juin, 487-489. — M. Le Hénaff, 21-29.
- DE KERPENIC (L.). — Revue des publications savantes de Bretagne et de Vendée, 300-304.
- KERMALO (Jean). — Histoires d'autrefois. Premier dizain : Histoires extraordinaires, 305-309.
- KERVILER (René). — *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alexandre Bertrand, 225-230.
- MARQUERIE (Gustave). — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, 258-267.
- MINIER (Hippolyte). — *Le Trait d'union*, comédie en un acte, en vers, 182-207.
- L. (A.). — *Dix pièces dramatiques*, par M. l'abbé du Tressay, 56-57.
- LALLIÉ (Alfred). — *Les Songères*, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 158-162. — *Histoire d'une Enfant de Paris*, par M<sup>me</sup> Le Lasseur-Perier, 393-396.
- LAMBERT (Eugène). — Le prix Monthyon en Bretagne; la Vierge en exil, sonnets, 110-111.
- DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — La Fontaine de Baranton, légende bretonne, 32-39.
- MAITRE (Léon). — L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon, 14-20; la Faculté de théologie, 120-130. — *La famille Descartes en Bretagne*, par M. S. Ropartz, 407-408.
- DE LA NICOLLIÈRE-TELEIRO (S.). — Une page de la marine militaire du port de Nantes, 340-349.
- ROPARTZ (Sigismond). — Le petit déjeuner de MM. du Parlement de Bretagne, 97-103. — Olivier Merault, chanoine de Rennes (1600), 417-432.
- ROUSSE (Joseph). — A la mémoire de Félix Thomas, poésie, 30-31.
- DE SAINT-JEAN (c<sup>te</sup>). — La Bretagne, poésie, 298-299.
- TEULÉ (Abbé P.). — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, par M. de Montalembert, 337-393.
- DU TRESSAY (Abbé). — Armand de Richelieu, évêque de Luçon, 249-257, 350-364, 447-460.
- DE LA VILLEMARQUÉ (v<sup>te</sup> H.). — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530 : — II Les quinze joies de Marie (Penzec levez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153.

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

MENTIONNÉS OU APPRÉCIÉS DANS CE VOLUME

- Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alexandre Bertrand, 225-230.  
*Confréries (les) bretonnes*, par M. Léon Maître, 154-158.  
*Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, collèges, salons, etc.*, par l'abbé du Tressay, 55-57  
*Esquisse de Rome chrétienne*, par Mgr Gerbet, 310-318.  
*Famille (la) Descartes en Bretagne*, par S. Ropartz, 407-408.  
*Histoire des anges*, par M. Jeanniard du Dot, 481-485.  
*Histoire du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied*, par M. G. de Sourdeval, 398-402.  
*Histoire d'une Enfant de Paris*, par M<sup>me</sup> Le Lasseur-Perier, 393-396.  
*J. Créteineau Joly*, par M. l'abbé U. Maynard, 5-13.  
*Légendes militaires*, par A. Fiévée, 122-127.  
*Livre (le) d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 52-55, 236-237.  
*Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 232-236.  
*Mobilisés (les) de la Loire-Inférieure, etc.*, par M. Henri Monnié, 402-407.  
*Moines (les) d'Occident, tomes VI et VII*, par le c<sup>te</sup> de Montalembert, 337-393.  
*Notre-Dame de Lourdes*, par M. Henri Lasserre, 396-398.  
*Proverbes de salon*, par M. François de la Haulle, 57-58.  
*Sciences (les) et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la renaissance*, par Paul Lacroix, 319-323.  
*Songères (les)*, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 158-162.  
*Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces)*, par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237.

FIN DU TOME QUARANTE ET UNIÈME.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

---

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

### PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes. 15 fr. par an. || Pour Nantes. . . . 12 fr. par an.

### ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest . . . . LEFOURNIER.
A Paris. . . . DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient. . . CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 48.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes. . . VERDIER.	A Luçon . . . RENAUD.
PLIHON.	A Vitré . . . . GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix . . LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion. . LE GOFFIC.
A Vannes. . GALLES.	A Dinan. . . . HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon . . . DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo . . CONI.
	A Tréguier. . LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.